Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 107 (1971)

Heft: 24

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

24

Montreux, le 3 septembre 1971

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

1172

Rapport intégral, Structures SPR

SPV: XIIIe Séminaire d'automne

MOBILIER SCOLAIRE EN TOUS GENRES

Agencement complet d'auditoires et salles diverses de vos collèges et bâtiments communaux.

Un choix immense de nouveaux modèles de chaises et fauteuils.

Demandez visite ou documentation à :

TUBAC S.A.
Route de Lausanne 4, 1401 Yverdon
Tél. (024) 2 42 36 - 2 42 37 - 2 42 56

LE PÂQUIER : TERRAIN ACHETÉ

Dernières explications avant la vente, les frères Tornare, agriculteurs.

Le 30 juin 1971, en l'étude du notaire Henri Kaelin à Bulle, se déroulait un acte important dans l'histoire du Centre de formation continue du Pâquier. En effet, représentée par MM. Albert Schlaeppi, président, René Schmid, secrétaire-trésorier, et en présence de Jean John, vice-président, FORMACO devenait propriétaire des 16 126 mètres carrés de terrain nécessaires à la construction du centre.

Les enseignants suisses sont maintenant propriétaires. Rappelons toutefois que ce n'est qu'une première étape. Votre contribution a donc permis de financer l'achat de la moitié de ce terrain. Un nouvel appel sera lancé sous peu afin de réunir les 150 000 francs qui manquent encore !

FB.

BREF HISTORIQUE

Les besoins : La réforme et la coordination scolaire supposent une formation continue intense et des contacts intercantonaux permanents d'où la nécessité de répartir les cours, stages et séminaires sur l'année entière. Les hôtels, pensions et autres établissements ne répondent plus à ces exigences, il nous faut donc créer rapidement un premier centre de formation continue « ad hoc » comprenant des salles de cours avec équipement moderne, un hôtel-restaurant, une bibliothèque, un local d'exposition, etc.

L'étincelle : 1966, Dardagny. Sous l'impulsion enthousiaste du président A. Veillon, le CC/SPR approuve la suggestion du SLV de créer un groupe de travail (commission des 5) et une assemblée des délégués (commission des 12) représentant la SPR, le SLV, la SSTMRS et la SSPES chargés d'étudier le problème.

Les recherches : Mission du groupe de travail : établir un programme de construction, un budget approximatif, trouver un terrain ou un bâtiment approprié. Plus de 50 objets seront examinés. Le Château de Greng, près de Morat s'avère trop coûteux (transformations, inconvénients fonctionnels). L'intérêt se concentre sur la Gruyère plus particulièrement sur une parcelle située entre La Tour-de-Trême et Le Pâquier. Les contrats d'achat sont passés en 1968 ; en 1969, un concours d'architectes nous permet de disposer d'un projet de construction d'une valeur incontestable.

La marche en avant : Septembre 1969 : les associations suisses d'enseignants se groupent en une fondation, la FORMACO, 1970 : pourparlers avec les autorités concernant l'octroi de congés et la mise à disposition du capital nécessaire, 1971 : collecte auprès des enseignants, achat du terrain.

Jean John.

Albert Schlaeppi, président de FORMACO, signe les actes de vente sous le regard attentif du notaire Kaelin.

STRUCTURES SPR

Le 25 avril 1970, l'assemblée des délégués SPR, réunie à Lausanne, prend connaissance du rapport de la commission structures. Après un débat animé, elle décide sur recommandation du Comité central de publier le texte de ce rapport dans l'« Educateur » à l'exception du point c) intitulé « Adhésion à un groupe plus vaste ». Elle estime en effet que le problème de l'affiliation à l'Union syndicale suisse (USS) n'est pas mûr et qu'il convient de se montrer réservé.

Lors de sa session des 8 et 9 mai 1971 (voir « Educateur » No 18), le Comité central fait le point des différents préavis cantonaux en la matière. Il est amené à constater que bien des sections, faute d'informations, n'avaient pas pris position définitivement. Il décide alors de consacrer une large part de l'ordre du jour de l'AD du 12 juin 1971 à cette information. Il demandera en outre l'autorisation de publier ce rapport « in extenso ».

Comme vous avez pu le lire dans l'« Educateur » No 22, cette publication intégrale, assortie d'un compte rendu des débats du 12 juin, a été votée à l'unanimité par l'assemblée des délégués. Elle figure dans le présent numéro. Vous trouverez le compte rendu mentionné plus haut immédiatement à la suite de ce rapport. Enfin, un inventaire des tâches incombant à la SPR vous permettra de situer très exactement l'importance des décisions qui devront être prises.

L'assemblée extraordinaire de cet automne aura à se prononcer sur l'ensemble du problème. Il est donc primordial que chacun prenne conscience de l'importance du sujet, y consacre un temps de réflexion et fasse part de son opinion aux responsables de sa section cantonale.

Enfin, que chacun soit convaincu que ce rapport fait état de PROPOSITIONS et non pas de décisions.

FB.

Rapport de structures

— Historique du problème.
— Organisation et mandat de la commission d'étude.
— Contexte général, évolution probable de la situation.
— Investigations de la commission.
— Propositions de réformes de fonctionnement et de structures modifiées par le Comité central (points A et B).
— Propositions d'intégration de la SPR dans un groupe plus vaste (point C).

PRÉLIMINAIRES

L'équipe jurassienne avait pris conscience que, devant les charges de plus en plus lourdes incombant à la Société pédagogique de la Suisse romande (SPR), son organisation, ou si l'on veut, ses structures, devaient être adaptées.

La société affiliée-Vorort, assumant la quasi-totalité des responsabilités au Comité central (CC) (tradition héritée du particularisme cantonal), contribuait au cloisonnement entre les sociétés affiliées, voire à une certaine rivalité entre elles.

Chaque comité, bien « rodé » au terme de son mandat de quatre ans, cédait la place à une équipe novice qui devait s'initier à ses responsabilités nouvelles dans le même temps qu'elle les assumait.

En conséquence de l'accroissement des tâches, le travail administratif chargeait de plus en plus l'activité du CC.

C'est pourquoi l'équipe jurassienne avait, pendant son « règne », présenté deux propositions :

a) une modification des statuts : pour intéresser davantage les sociétés affiliées, chacune d'elles serait représentée au CC, la société affiliée - Vorort restant majoritaire ;
b) une création : celle d'un secrétariat permanent.

La première proposition fut acceptée par l'assemblée des délégués (AD), la seconde rejetée.

ORIGINES DE LA COMMISSION

Le problème de l'efficacité de la SPR n'en était pas résolu pour autant. Le CC « vaudois », présidé par A. Veillon, en reprit l'étude.

En même temps que le CC se rendait compte que l'organisation administrative due aux nouveaux statuts restait insuffisante, la Société pédagogique neuchâteloise (SPN) lui demandait d'étudier la création éventuelle d'un syndicat romand des enseignants.

Dans ses séances des 20.6.64 et 13.2.65, le CC se livra à un premier examen de la question, et, au cours d'une large discussion, on examina les avantages et les inconvénients.

Sur proposition de son président, A. Veillon, il décida d'en confier l'étude à une commission « ad hoc », présidée par un membre du CC et composée de 2 délégués de chaque société affiliée.

Cette proposition fut acceptée sans opposition par l'AD de décembre 1966.

MANDAT DE LA COMMISSION

Dans ses commentaires à la proposition du CC, le président A. Veillon avait précisé que le mandat de la commission n'était pas restreint à la seule proposition neuchâteloise, mais s'étendait à une étude fondamentale des structures SPR.

La commission fut constituée par le Comité « neuchâtelois » en 1967.

Le mandat confié par le CC à la commission se définit comme suit :

a) étude de l'inventaire dressé par le CC, des tâches incombant à la SPR ;
b) détermination de la capacité de la SPR de mener à bien les tâches retenues, ce dans sa structure actuelle ;
c) présentation d'un éventail de solutions possibles, au cas où la commission envisagerait une modification des structures.

La commission devra rendre compte de ses travaux au CC pour le 31 décembre 1969.

ORGANISATION DE LA COMMISSION

Présidée par Georges Bobillier, assisté d'André Rochat, tous deux membres du CC, elle se composa des délégués suivants :

SPV : Mme Paulette Paillard
M. Henri Porchet
SPG : Mme Arlette Notz
M. Pierre Haubrechts
SPN : M. Gérald Bouquet
M. Claude Zweiacker
SPJ : M. Roland Beuchat
M. Jean-Pierre Bögli

En cours de travaux, les deux délégués SPG furent désignés comme rapporteurs.

En outre, consciente qu'elle devait œuvrer dans le cadre d'une SPR élargie (cf. contexte général), elle s'adjoignit un observateur représentant nos collègues de Fribourg, M. Louis Barbey, et des représentants de la Société pédagogique valaisanne (SPVal), dont M. Louis Heumann (président).

CONTEXTE GÉNÉRAL

Si, dans le domaine politique, on assiste à certains mouvements centrifuges, le monde du travail, lui (et, qu'on le veuille ou non, l'enseignant fait partie de ce monde du travail), voit des regroupements se produire, quelquefois à l'échelle mondiale. Chacun des éléments en cause vise soit à maintenir une situation de force (patronat), soit à acquérir, sinon une position de force, du moins une position de partenaire à égalité de droits (salariat).

Dans l'enseignement, qu'en est-il sur le plan romand ?

Les autorités cantonales ont commencé à réaliser un « front » commun déjà bien structuré :

— conférence des chefs de l'instruction publique coiffant deux commissions ;
— quatre commissions de chefs de service ;
— un secrétaire à la coordination scolaire ;
— une Commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement (CIRCE) dotée elle aussi d'un secrétaire permanent ;
— un Institut romand de recherche et de documentation pédagogiques.

Sur le plan fédéral, une initiative lancée par la Jeunesse du Parti des paysans, artisans et bourgeois (initiative qui a abouti au moment de la rédaction du présent rapport), vise, en définitive, à la création d'une école **fédérale**.

En face, une SPR dont la représentativité est contestée (l'adhésion de nos collègues fribourgeois et valaisans affaiblit d'ailleurs cette objection), et des sociétés affiliées opérant en ordre dispersé.

Quel est le rôle de la SPR dans ce contexte ?

TÂCHES INCOMBANT A LA SPR

A la demande de la commission, le CC lui fournit une liste exhaustive des tâches assumées en tout ou en partie par la SPR.

La commission consulta les comités des sociétés affiliées ; elle leur soumit cette liste et leur demanda de classer les tâches en trois groupes :

a) tâches incombant entièrement à la SPR, avec pour celle-ci, le pouvoir de prendre des décisions engageant les sociétés affiliées ;
b) tâches reconnues comme intéressant la SPR dans son ensemble, mais pour lesquelles les sociétés affiliées ne lui reconnaissent qu'un rôle de coordination, à l'exclusion du pouvoir décisionnaire ;
c) tâches que les sociétés affiliées considèrent comme de leur ressort exclusif.

De la liste, 41 tâches ont été classées sous a), dont **5 à l'unanimité des sociétés affiliées** (participation aux travaux de la CIRCE - coordination des systèmes scolaires sur les plans romand et suisse - unité d'action : autorités, autres associations, plan international - communication des travaux et recherches d'ordre pédagogique - informations suivie et précise des membres SPR et du public quant aux buts, aux travaux et à l'action de la SPR ou de ses sociétés affiliées par la presse, la radio, la télévision).

Sous b) nous trouvons 19 tâches dont : formation normale et voies parallèles - formation continue - coordination et communication des démarches entreprises par les sociétés affiliées.

Sous c) 11 seulement (sur 61) : par exemple, la représentation des enseignants dans les organes officiels cantonaux qui touchent à l'éducation.

On peut d'ores et déjà souligner l'importance des tâches incombant à la SPR, et ce de l'avis des responsables des sociétés affiliées.

ÉTAT ACTUEL DE LA SPR

Plutôt qu'aux statuts, nous nous référons à :

a) l'organigramme de la SPR ;
b) l'opinion du CC ;
c) les débats de la commission.

L'organisation actuelle présente les avantages suivants :

— toutes les sociétés affiliées sont représentées au CC ; la cohésion de ce dernier, la continuité des travaux sont mieux assurées que par le passé ;
— la SPR compte à son actif des réalisations de valeur, en particulier le lancement de l'école romande ;
— la SPR fait partie d'organisations internationales (FIAI, CMOPE) où elle joue un rôle actif, et même flatteur compte tenu de son importance numérique.

Au passif, la SPR souffre de n'être guère plus qu'une amicale ; en effet, l'AD ne peut rien imposer aux sociétés affiliées en dehors du domaine financier, et ni elle, ni le CC ne peuvent prendre de décisions engageant les sociétés affiliées.

Les compétences du congrès sont mal définies, les thèses qu'il adopte n'ont aucune valeur impérative pour les sociétés affiliées.

Si les liaisons CC - sociétés affiliées se sont améliorées, les rapports des sociétés affiliées entre elles sont sporadiques, pour ne pas dire inexistants.

La SPR ne représente pas encore tous les enseignants de la Suisse romande.

Dans l'état actuel des choses, on peut aussi considérer que les structures de la SPR sont encore insuffisantes, mal adaptées.

Qu'en est-il au vu de l'évolution prévisible de la situation ?

ÉVOLUTION PROBABLE DE LA SITUATION

La situation exposée sous « Contexte général » est-elle susceptible d'évoluer, et dans quel sens ?

Dans le « Rapport sur la gestion du Conseil d'Etat » (de Genève), le chapitre « Département de l'instruction publique » contient quelques renseignements sur la « Coordination scolaire intercantonale » :

« ... Le souci de développer celle-ci dans tous les domaines où elle apparaît opportune ou souhaitable se répand de plus en plus, **comme aussi l'habitude de prendre cette perspective en considération dans l'élaboration ou l'examen de projets concernant l'école**... » (c'est nous qui soulignons).

En clair, cela signifie que les questions scolaires se traiteront de plus en plus au niveau romand, que nous nous trouverons en face de décisions prises à cet échelon. Ces décisions seront opposées à toute démarche isolée d'une société affiliée.

On peut même prévoir que du domaine purement pédagogique, cette coordination a toutes les chances de s'étendre peu à peu au domaine corporatif, soit au statut des enseignants.

L'efficacité des actions isolées des sociétés affiliées ira donc en s'amenuisant, et les tâches classées se regrouperont de plus en plus sous la lettre a).

INVESTIGATIONS DE LA COMMISSION

Sur le plan suisse, la commission a eu des entrevues avec les représentants :

— du Schweizerischer Lehrerverein (SLV) ;
— des instituteurs fribourgeois ;
— des instituteurs valaisans.

La discussion portait sur l'organisation, les moyens d'action, l'influence de chaque groupement.

A la suite de ces discussions, nos collègues du Valais et de Fribourg déléguèrent des observateurs auprès de la commission. Et peut-être ne furent-elles pas totalement étrangères à la décision de nos collègues fribourgeois et valaisans de demander leur admission à la SPR. Cette heureuse décision contribue à réduire l'objection de non-représentativité opposée à la SPR.

La commission élabora un questionnaire, qui fut soumis à un certain nombre d'organisations étrangères. Ces organisations, choisies parce que leurs structures pouvaient le mieux se comparer à celles de la SPR, sont les associations allemande, belge, française et suédoise.

De leurs réponses, certaines constantes se dégagent :

a) à l'exception de la France, elles groupent **tous** les enseignants quels que soient leur statut ou leur situation ;
b) toutes possèdent un secrétariat permanent et ont leurs propres locaux ;
c) elles disposent d'un organe de diffusion (journal).

On peut aussi inférer des réponses que l'efficacité d'une association est fonction de la solidité de ses structures.

Propositions de la commission

La commission avait dès lors en mains tous les éléments qui lui permettaient d'élaborer une série de propositions. On peut classer ces dernières en trois groupes :

a) réformes de fonctionnement, pouvant être mises en action dans le cadre des statuts actuels ;
b) réforme fondamentale des structures, afin de rendre la SPR apte à jouer le rôle qu'elle sera de plus en plus appelée à tenir ;
c) intégration de la SPR dans un groupe plus vaste.

A) RÉFORMES DE FONCTIONNEMENT

Elles consisteraient à :

a) réanimer la conférence des présidents des sociétés affiliées ;
b) revoir l'organisation des commissions qui existent, en créer éventuellement de nouvelles, en fonction des tâches dévolues à la SPR ; ces commissions devraient :
   b.1. comprendre un membre du CC (liaison),
   b.2. être en possession d'un mandat précis,
   b.3. présenter à chaque assemblée des délégués un rapport sur l'état de ses travaux ;
c) promouvoir la collaboration des commissions cantonales (sociétés affiliées) entre elles d'une part et avec une éventuelle commission parallèle de la SPR d'autre part.

Ces mesures pourraient amener une augmentation des dépenses, et surtout, elles aggraveraient le travail « administratif » du CC, déjà lourd. En bref, ce sont des palliatifs.

Le Comité central SPR et la commission estiment donc que seule une réforme profonde des structures de la SPR sera efficace.

B) RÉFORMES DE STRUCTURES

Ces réformes, basées sur les éléments cités en début de rapport, constitueraient l'aboutissement de celles amorcées par l'équipe jurassienne.

B.1. Assemblée des délégués

C'est l'instance supérieure, le « pouvoir législatif ».

Afin d'améliorer sa représentativité, le nombre des délégués de base pourrait être augmenté. Le mandat des délégués, de quatre ans au minimum, est renouvelable.

Etant donné l'importance et le nombre accru des tâches incombant à la SPR, elle se réunit au minimum deux fois par an, chaque session pouvant aller d'une demi-journée à deux jours.

Elle peut aussi être convoquée en session extraordinaire sur demande :

a) des délégués ;
b) du CC SPR ;
c) des sociétés affiliées ;
d) des membres.

Ses compétences ne se limitent plus au domaine financier, mais s'étendent aux « tâches incombant à la SPR ».

L'assemblée des délégués peut :

a) prendre des décisions ;
b) voter des options ou des directives ;
c) émettre des vœux.

B.2. Comité central

C'est le pouvoir directeur, l'organe exécutif de la SPR. La notion de « société affiliée - directrice » ou « Vorort », ne semble plus adaptée aux conditions actuelles. Il paraît logique d'y renoncer et de prévoir une représentation égale des sociétés affiliées, soit 2 membres pour chacune d'elles.

Le Comité central présente à l'assemblée des délégués un ou plusieurs candidats au poste de président du comité. L'assemblée des délégués désigne le président. La société affiliée à laquelle il appartient le remplace alors au sein du comité par un troisième représentant.

Pour assurer la continuité de l'action du CC, le mandat des membres du comité ne doit pas être inférieur à une législature ; il est renouvelable deux fois.

Le mandat du président est limité à quatre ans.

B.3. Commissions permanentes

Leur création et la définition de leur mandat sont du ressort de l'assemblée des délégués.

C'est à l'assemblée des délégués qu'elles rendent compte de leurs travaux.

Dans la règle, et pour être représentatives, elles comprennent de 7 à 13 membres, dont un représentant du CC.

B.4. Commissions non permanentes

Leur composition et la définition de leur mandat sont du ressort du CC. Les liaisons entre commissions sont assurées par un organe central.

B.5. **Congrès**

Ces rencontres quadriennales doivent être maintenues, ne serait-ce qu'à cause des contacts qu'elles permettent entre collègues de différents cantons.

Lors de ces journées, aucune décision influençant l'orientation de la SPR ne peut être prise. Par contre, l'assemblée des délégués peut reprendre pour étude, voire pour application, certaines thèses votées lors d'un congrès.

B.6. **Organe administratif**

Une organisation efficace, telle que le Comité central et la commission la prévoient, doit être complétée par un organe administratif, soit un **secrétariat permanent**.

D'évidence, la direction d'un tel organe ne peut être assumée par un membre du CC soumis à la réélection ; elle postule en effet une disponibilité totale et la continuité. Il faudra donc envisager un poste de secrétaire permanent. C'est la solution adoptée non seulement à l'étranger, mais aussi par le SLV, par la SPV et par la SEB (Société des enseignants bernois).

La commission a demandé à notre collègue André Rochat, ancien secrétaire permanent SPV, d'établir un projet de secrétariat à la mesure des besoins futurs de la SPR. Il s'agit là de la phase terminale de la création de ce secrétariat, qui pourrait être établi par étapes.

La principale objection serait d'ordre financier. Or, le projet porterait la cotisation SPR à Fr. 50.— environ, y compris l'abonnement à l'« Educateur », soit une augmentation de Fr. 26.—, ceci dans son stade final.

Si l'on tient compte d'une part de nos traitements actuels, de l'autre des services que rendra une SPR organisée aussi bien qu'un syndicat, les avantages l'emportent visiblement.

Le Comité central SPR et la commission sont d'avis que cette structuration est indispensable et réalisable à bref délai. Elle peut être réalisée par paliers et donnera à la SPR la cohésion et l'efficacité que nécessite le rôle qu'elle doit jouer.

C) ADHÉSION A UN GROUPEMENT PLUS VASTE

La question se posera tôt ou tard, car nous aurons toujours besoin d'un appui, ou d'une audience plus large. Et ceci d'autant plus que les questions d'enseignement se discutent abondamment dans la presse ou dans les milieux politiques.

Quelles sont les éventualités à envisager ?

1. une fédération suisse des enseignants (SPR + SLV + KLV (Katholischer Lehrerverein) + SSPES (Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire) ;
2. une adhésion à l'Union syndicale suisse (USS).

Fédération des enseignants

Sur la base d'une simple convention, des contacts existent déjà entre SPR d'une part, SLV et SSPES d'autre part.

Lors d'une entrevue de la commission avec des représentants du SLV à Berne, le secrétaire central de ce dernier, M. T. Rychner, a relevé l'utilité d'une éventuelle fédération des enseignants.

Dans la pratique, la constitution d'un tel groupement, même limité à la formule SPR + SLV, serait longue et délicate, les sections du SLV présentant entre elles des différences de structure assez marquées.

Or, une fédération **suisse** ne saurait faire abstraction du KLV, ni (du simple fait que certaines sections alémaniques comprennent des membres de l'enseignement secondaire) du SSPES.

D'autres difficultés seront à surmonter : rappelons que tout récemment, certaines sections alémaniques se sont opposées à l'harmonisation du début de l'année scolaire, une de nos revendications.

Il paraît donc évident que la réalisation d'une telle fédération, qui doit demeurer un de nos objectifs, sera longue, et que nous risquons fort d'être définitivement dépassés par les événements.

Enfin, et en toute première urgence, il importe de structurer la SPR.

ADHÉSION A L'UNION SYNDICALE SUISSE

Ce problème étant moins bien connu que le précédent, et entaché de certaines préventions, sera traité plus en détail.

Les éléments de travail ont été fournis par :

a) l'entrevue que la commission a eue avec M. Möri, secrétaire USS ;
b) les documents que ce dernier a fait tenir ultérieurement : statuts de l'USS, programme de travail de l'USS, statistique des fédérations syndicales suisses.

La première question à examiner était la suivante : quelle est l'attitude de l'USS vis-à-vis de l'enseignement et des enseignants, et vis-à-vis de la SPR ?

L'USS et les enseignants

Cette attitude est positive : l'USS est favorable à une instruction dispensée aussi largement que possible, donc favorable à un corps enseignant compétent et bien rétribué.

Elle n'a pas encore pris position à l'égard de l'initiative de la Jeunesse du PAB.

L'USS et la SPR

Elle verrait très favorablement une telle demande d'adhésion et apprécierait à sa valeur la présence en son sein d'un syndicat « intellectuel ».

C'est pourquoi, bien qu'en principe elle ne groupe que des fédérations nationales, une demande de la part de la SPR pourrait être prise en considération.

Modalités possibles d'adhésion

La procédure normale consisterait à ce que chaque section SPR demande son adhésion à la fédération cantonale VPOD. La SPR deviendrait alors une sorte de sous-fédération régionale. A l'unanimité, la commission a éliminé cette solution. Elle a retenu uniquement la possibilité d'une adhésion directe de la SPR à l'USS.

Objections à l'adhésion à l'USS

Il convient de distinguer objections et inconvénients. Les objections avancées souvent sont :

a) nous perdrions notre liberté d'action ;
b) l'USS subit des influences politiques.

Les inconvénients eux, se présentent ainsi :

a) cette adhésion cause des frais supplémentaires ;
b) elle risque de susciter des difficultés internes à la SPR et aux sections.

A voir les choses de près, on peut répondre ceci aux objections :

a) « Les fédérations opposées à une prise de position ou à une décision de l'USS **ne sont pas tenues de la soutenir** ; elles sont uniquement **tenues de ne pas la combattre** » (art. 31, al. 6, statuts USS).

b) L'appartenance à l'USS n'est pas incompatible avec l'appartenance à un cartel cantonal.

Et enfin, ce qui est le plus important :

c) « Les fédérations affiliées jouissent d'une pleine autonomie quant à leur gestion interne et à la défense des intérêts de leurs membres » (art. 32, al. 1, statuts USS).

La neutralité de l'USS ressort également des statuts :

a) « L'USS est neutre au point de vue confessionnel et indépendante en matière politique » (art. 2, al. 3).

Le programme de travail complète :

b) « L'indépendance sur le plan politique signifie que le mouvement syndical repousse toute allégeance quelconque à l'égard d'une idéologie politique ou d'un parti. »

Complétons en ajoutant que, selon M. Möri, ce serait plutôt l'USS qui influencerait les partis, du fait de sa « masse », que l'inverse.

Et enfin, notre adhésion ne modifierait en rien les rapports que nous entretenons avec les associations d'enseignants.

Quant aux inconvénients, ceux d'ordre financier sont négligeables : la cotisation syndicale est annuellement de Fr. 3.—. Si même elle était portée à Fr. 5.—, elle ne serait pas insupportable.

Plus sérieux est le danger de voir une ou plusieurs sections se séparer de la SPR, ou se « cliver » entre partisans et adversaires. Ce danger, disons-le, serait plus grand si notre adhésion passait par la VPOD.

Mais on peut admettre qu'il s'agit là avant tout d'un problème d'information de nos collègues.

La commission considère que **l'essentiel est le maintien** de la cohésion de la SPR. Il serait fâcheux pourtant que la menace de démission soit utilisée comme moyen de pression pour refuser cette solution.

En parlant de cohésion, il n'y aurait aucune opposition à ce que l'« Educateur » reste notre organe corporatif.

Avantages à envisager

Ils sont multiples : nous aurions la possibilité de mieux faire comprendre nos problèmes à de larges milieux de la population, et nous gagnerions un appui bienvenu tant sur le plan romand que dans le domaine fédéral.

Dans le cas, par exemple, de l'initiative du PAB (réglementation fédérale de l'enseignement), initiative qui vient d'aboutir, l'USS ne s'est pas encore prononcée. Si l'on tient compte du fait qu'elle est favorable à une coopération intercantonale aussi poussée que possible, sa position risque de ne pas être exactement la nôtre. Or, **si la SPR faisait actuellement partie de l'USS, son point de vue aurait des chances d'influer fortement sur l'attitude de cette dernière.**

Par l'intermédiaire de l'USS, nous aurions de bonnes possibilités de « percer » à la radio et à la télévision, sans que notre présence soit négligée ou minimisée : d'une part parce que notre aide, celle d'un syndicat de travailleurs intellectuels, serait précieuse à l'USS, d'autre part en application du programme de travail de cette dernière : « L'Union syndicale... insiste en particulier pour que les organisations de travailleurs participent à l'aménagement des programmes... ».

Enfin, et dans toutes les questions nous concernant et qui seraient soumises au peuple, nous pourrions compter sur un appui considérable.

Considérations finales

Les propositions de la commission ne sont pas obligatoirement réalisables « in globo » ; elles peuvent être réalisées par paliers.

Mais :

1. Il faut malgré tout, de nos jours où les événements évoluent vite, nous méfier de la traditionnelle lenteur helvétique ; hier, on pouvait étudier une question en toute tranquillité, et quand même sauter au dernier moment dans le train. Demain, si nous procédons ainsi, nous resterons sur le quai.
2. La restructuration de la SPR doit se faire en dehors de tout « Kantönligeist » ; sa règle directrice doit être l'intérêt général.
3. Avant de prendre une décision, méditons ceci : « Le droit à l'information et à la discussion n'est réel que s'il est garanti par un syndicat fort » (programme de travail de l'USS).

RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

1. Réformes de fonctionnement : **inapplicables** en pratique.
2. Restructuration : **réalisable** dans l'immédiat par paliers.
3. Fédérations des enseignants : à considérer comme un but, mais **à longue échéance**.
4. Adhésion à l'USS : **réalisable** après restructuration de la SPR ; **souhaitable**, à condition de ne remettre en aucun cas la cohésion de la SPR en cause.

Le 10 décembre 1969.

Les rapporteurs :

Pierre Haubrechts *Arlette Notz.*

Structures, point c, compte rendu de l'AD du 12 juin

a) INFORMATION A PROPOS DE L'USS

Il appartient à Marcel Jaquet, SPN, de présenter à l'AD ce qu'est l'USS. En fait, il s'agit d'une confédération de fédérations syndicales groupant un ensemble de sections très diverses quant à la nature et au nombre de leurs affiliés. Elle agit auprès des autorités fédérales.

Par la lecture de quelques articles de ses statuts, Marcel Jaquet relève l'indépendance totale de l'USS au point de vue politique et confessionnel et tente par là de démontrer que la légende qui veut que l'USS soit un mouvement politique engagé est fausse.

Au niveau cantonal, les sections ou fédérations affiliées à l'USS sont groupées sous la responsabilité d'un cartel qui coordonne l'action locale. Les mêmes garanties de neutralité politique et confessionnelle sont relevées. L'orateur justifie enfin la nécessité pour le Neuchâtelois de s'affilier syndicalement et relève les progrès accomplis grâce à cette organisation.

b) DISCUSSION

Une large discussion s'engage sous la forme de questions-réponses. Prendront la parole, Mmes et MM. Bobillier, Jaquet, Haubrechts, Overney, Vivian, Grob, Nicod, Vaudan, Clavel, Loup, Delley, Maspéro et Rochat. Nous relatons ci-dessous les phases principales de cette discussion.

— Il est indispensable d'appartenir à un groupement ayant une audience sur le plan fédéral (voir les nouveaux articles 27 et 27bis). En effet, les autorités fédérales tiennent compte de deux groupes de pression : l'USS et le Vorort de l'industrie suisse.

— La situation de nos collègues fribourgeois et valaisans est fort différente de celle des Neuchâtelois. Une adhésion à l'USS irait à fins contraires, en tous les cas dans le contexte actuel. La cohésion de la SPR peut donc être compromise par une telle affiliation. Le problème d'une affiliation auprès des syndicats chrétiens est évoqué.

— Il est proposé de créer une fédération suisse des enseignants qui, bien structurée, aurait audience auprès des autorités fédérales et de remettre à plus tard l'affiliation à l'USS.

— Il est précisé que la SPR affiliée à l'USS le serait directement, sans passer par une des fédérations actuellement existantes.

— Peut-on sur le plan local contracter des alliances avec d'autres groupements ? La réponse est affirmative dans le cas de défense d'intérêts communs et limités dans le temps.

— L'autonomie des fédérations, voire des sections cantonales est garantie. Elles ne sont pas obligées de suivre un mot d'ordre. Elles ne doivent toutefois pas prendre position contre l'avis de la majorité.

Un sondage d'opinion à propos de l'affiliation à l'USS demandé par quelques délégués est jugé dangereux, de nature à influencer prématurément la décision des sections cantonales. Il s'agit toutefois de veiller à conserver l'unité de la SPR et de ne pas créer une division au sein des sections.

c) FÉDÉRATION SUISSE DES ENSEIGNANTS - KOSLO

La possibilité de créer une fédération suisse des enseignants hors USS ne doit pas être négligée. KOSLO semble représenter, en la matière, un espoir que l'on se doit de considérer.

Marcel Rychner, secrétaire du SEB, présente à l'assemblée l'organisation des enseignants bernois. Ayant renoncé à une affiliation à l'USS, ils ont fondé, il y a vingt ans, un cartel des enseignants et fonctionnaires qui fait partie de la Fédération suisse des employés. Bien que minoritaires, les enseignants sont fort satisfaits des résultats obtenus au sein de cette organisation.

L'orateur relève ensuite que le rôle d'une association suisse des enseignants pourrait être très grande. KOSLO qui a un droit de regard direct sur les problèmes d'harmonisation scolaire, pourrait étudier la création d'une fédération suisse des enseignants (groupant des enseignants de l'école enfantine jusqu'aux directeurs de gymnase). Enfin, il constate que les dirigeants de KOSLO ont déjà une large audience auprès des autorités fédérales en général et auprès du Département de l'intérieur en particulier.

CONCLUSIONS

Les délégués acceptent donc la publication intégrale de ce rapport. L'affiliation à l'USS est une possibilité, la création d'une fédération suisse des enseignants, par KOSLO et hors USS, en est une autre. Il conviendra de choisir en temps voulu.

FB.

Inventaire des tâches incombant à la SPR

Pour permettre à chacun de se faire une idée exacte du rôle toujours plus important de la SPR, nous publions ci-dessous une liste exhaustive des tâches auxquelles la SPR doit faire face **actuellement.** Nous remarquerons que la participation des enseignants à la politique scolaire de notre pays implique des exigences nouvelles pour notre organisation.

ÉCOLE ROMANDE

1. CIRCE

a) Organisation de la consultation des membres au sujet des programmes des degrés 1 à 4 établis par CIRCE.

b) Réunions de préparation aux séances de CIRCE où la SPR compte 6 délégués (synthèse des remarques parvenant des sections).

2. Présidence et secrétariat de la Conférence romande des présidents d'associations primaires, secondaires et professionnelles

a) Relations avec la Conférence intercantonale des chefs de DIP de la Suisse romande et du Tessin.

b) Préparation du mandat des 6 délégués participant au «groupe de réflexion sur les objectifs scolaires», organe consultatif de la Conférence des chefs de DIP romands.

c) Délégation au conseil de direction de l'Institut romand de recherche et de documentation pédagogique (2 délégués).

d) Mise en place, sous les auspices de l'IRDP, d'une commission de lecture, collaborant à l'analyse d'ouvrages de pédagogie, psychologie, etc. (20 membres).

COORDINATION DES SYSTÈMES SCOLAIRES SUR LE PLAN SUISSE

1. Représentation aux comités et aux assemblées générales de la Conférence des organisations suisses d'enseignants (KOSLO)

a) Préparation du mandat de nos délégués aux commissions mises en place par la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (un délégué par commission).
— Formation des maîtres de demain.
— Enseignement secondaire de demain.
— Planification.

b) Séances de coordination avec le Schweizerischer Lehrer-Verein (SLV).

c) Préparation des réponses aux consultations organisées par le Département fédéral de l'intérieur (par exemple : avant-projet des art. 27 et 27 bis de la Constitution fédérale).

d) Mise en place, sous les auspices du Département politique fédéral, de 5 groupes de travail préparant du matériel didactique pour une prise de conscience des problèmes du tiers monde (20 délégués).

e) Délégation au Centre d'étude pour les constructions scolaires (un délégué).

2. FORMACO

Efforts soutenus pour la création du Centre de formation continue du Pâquier (représentation aux comités et aux assemblées générales).

RELATIONS EXTÉRIEURES

1. **Relations internationales**

a) Réponse aux enquêtes, rédaction de rapports destinés à la FIAI (Fédération internationale des associations d'instituteurs) et à la CMOPE (Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante).

b) Participation aux congrès des organisations internationales et des associations européennes d'enseignants.

2. **Information des membres SPR et du public** quant aux buts, aux travaux et à l'action de la SPR ou de ses sections (presse, radio, TV).
3. **Délégation à la CIPR.** — Commission « Jeunesse et économie » (fiches et Congrès de Chexbres), 5 délégués.
4. **Commission** travaillant sous les auspices de la Chambre suisse de l'horlogerie (fiches).
5. **Délégations** à la Croix-Rouge de la jeunesse, au GRETI, à l'Association suisse des auberges de jeunesse, etc.

ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA SPR

1. **Organisation** des assemblées générales de la SPR.
2. **Préparation** de l'organisation du congrès.
3. **Administration** du Comité central et du bureau.
4. **Relations** avec les commissions permanentes :

a) « Educateur » et commission de presse.

b) Guilde de documentation.

c) Lecture pour la jeunesse.

d) Education permanente (mise en application des thèses du Congrès 1970).

5. **Commissions d'étude :**

a) Structures SPR.

b) Règlement du congrès.

6. **Semaines pédagogiques internationales de Villars-les-Moines.**
7. **Service de placement.**

CONCLUSIONS

En 1968, la commission des structures avait organisé une enquête auprès des sections pour être en mesure de chiffrer la contribution souhaitable de la SPR aux tâches incombant aux associations cantonales. Nous avons repris, en les actualisant, quelques extraits de cette remarquable étude. Toutefois, il conviendra de se souvenir, à la lecture de ces appréciations, qu'à l'époque, la SPR ne comptait que 4 sections et que les problèmes corporatifs se posaient différemment.

1. **Mise en application des thèses des congrès**

— Le cent pour cent des tâches est du ressort de la SPR.

2. **Organisation générale de la SPR**

— Du ressort de la SPR, 90 %.
— Du ressort de la SPR et des sections : 10 %.

3. **Ecole romande et coordination des systèmes scolaires sur le plan suisse**

— SPR : 70 %.
— SPR et sections : 25 %.
— Du ressort des sections uniquement : 5 %.

4. **Conditions de travail**

(Effectif des classes, nombre et durée des leçons, régime des vacances, semaine de 5 jours, classification et promotion des enseignants, représentation des enseignants dans les organes officiels.)

— SPR : 31,5 %.
— SPR et sections : 37 %.
— Sections : 31,5 %.

Ces renseignements donnent une bonne idée des prestations que l'on exige de la SPR. Encore faudrait-il lui assurer les moyens de faire face à ses obligations !

Le bureau exécutif.

Le

NIESEN 2362 m.

but d'excursion idéal pour sociétés et écoles.

Tous renseignements auprès de la direction du funiculaire du Niesen à Mülenen (ligne du Lötschberg). Téléphone (033) 76 11 12.

Librairie **PRIOR** Cité 9 - Tél. 25 63 70

GENÈVE Succ. Rôtisserie 2

AU CŒUR de la CITÉ

achète
vend
échange

tous les livres neufs et d'occasion et tous les livres d'école

vaud

Toute la correspondance intéressant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Jean Fluck, Valmont 1, 1010 **Lausanne.**

XIIIe Séminaire d'automne de la SPV - 1971

Lundi 25, mardi 26, mercredi 27 octobre 1971.

Crêt-Bérard — Puidoux — Chexbres — Prilly — Lausanne (voir « Educateur » No 23)

LISTE DES COURS

Cours No 1 — Ensembles à l'école enfantine

Mme M. Maire, Avenches — 2 1/2 j.

Cours No 2 — Mathématiques au degré inférieur

Initiation aux ensembles et jeux logiques ; la numération — Mlle L. Jaquiéry, Corsier — 2 1/2 j.

Cours No 3 — Mathématiques des degrés moyen à supérieur

Passage à la mathématique actuelle : numération, opérations, logique, ensembles, relations — M. R. Dyens, Savuit — 2 1/2 j.

Cours No 4 — La lecture, source de joie

Destiné aux degrés moyen et supérieur. La lecture suivie : expérience et suggestions. Exploitation de l'« Ile rose » de Vildrac. La lecture fouillée : pourquoi ? Comment ? L'étude de texte par la méthode cyclique. Travaux pratiques par groupes — M. J. Bron, Lausanne — 2 j.

*** Cours No 5 — Comptabilité**

Prix de revient commercial, artisanal, industriel et agricole. Tableaux de répartition. Analyse de bilan, dépréciation et amortissement, imposition fiscale. Fiches comptables, exercice complet en comptabilité simple. Comptabilité double. Exercices complets d'application à des entreprises non commerciales — M. A. Guignard, Lausanne — 2 1/2 j.

Cours No 6 — Calcul vivant → math. modernes

(en collaboration avec le GREM) — Mlle A. Maurer, Lausanne — 1 j.

Cours No 7 — Nouvelle méthode pour l'enseignement de la chimie ; quelques idées et suggestions — Introduction à l'électronique

(en collaboration avec l'Association vaudoise des maîtres de classe supérieure) — A l'usage des grands élèves — MM. O. Budry, Montreux, et P. A. Bugnon, Vevey — 1 j.

*** Cours No 8 — Sciences pratiques**

Travaux pratiques de chimie, physique, biologie complétés par quelques expériences de démonstration. Problèmes posés par l'installation et l'exploitation d'une salle de sciences. Mesures de sécurité. Photographie : travail de laboratoire, développement, tirage, reproduction de documents. Les participants utiliseront le matériel « Phywe ». La majorité des expériences sont cependant prévues pour pouvoir être réalisées également avec le « Matex » — MM. A. Schertenleib et F. Guignard, Prilly — 2 1/2 j.

Cours No 9 — Les problèmes de la parole et du langage d'un enfant de 5 à 6 ans

(en collaboration avec l'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises). — Les conditions d'un bon apprentissage de la lecture. Introduction à la méthode Borel-Maisonny — Mlles M. Pedrix et A. Frey, Lausanne — 2 j.

Cours No 10 — Face à l'écran : cinéma et télévision

Le cours s'adresse aux spectateurs désireux de mieux comprendre le cinéma et la télévision ; projection de films et d'émissions TV — M. J.-P. Golay, Lausanne — 2 1/2 j.

Cours No 11 — Initiation à l'enseignement programmé

(en collaboration avec la Commission vaudoise d'enseignement programmé) — Après avoir étudié les principes et la technique de l'enseignement programmé, les participants s'exerceront à la rédaction de courts programmes — MM. Daenzer et Bruand, Yverdon — 2 1/2 j.

Cours No 12 — Flûte de bambou

Pendant ce cours, il sera fabriqué une flûte soprano en do. Le cours s'adresse à des débutants, ainsi qu'à des personnes ayant déjà travaillé un instrument. Applications pédagogiques. Histoire des flûtes. Disques. Accompagnement avec instruments à percussion — Mme J. Gauthey, Lausanne — 2 1/2 j.

*** Cours No 13 — Dessin technique**

Ecriture technique ; traits normalisés ; cotation ; constructions géométriques ; raccords de courbes ; dessins en élévation, profil, plan, perspective cavalière et perspective isométrique, perspective photographique ; le croquis ; dessin coté au tableau noir à main levée — M. E. von Arx, Vers-chez-les-Blanc — 2 1/2 j.

Cours No 14 — Décoration

(en collaboration avec l'Association vaudoise des maîtresses de l'enseignement ménager) — Confection d'objets à faire avec nos grandes élèves — Mme Otth, Epalinges — 2 1/2 j.

Cours No 15 — Trois techniques d'impression sur tissus

(en collaboration avec l'Association vaudoise des maîtres de dessin) — Mmes M. Guex et M. L. Disch, Lausanne — 2 1/2 j.

Cours No 16 — Construction d'un planeur A 1

(en collaboration avec l'Association vaudoise des maîtres de classe OP et TM) — Destiné aux grands élèves. Le modèle choisi est le « Piccolo », envergure 116 cm. Planeur préconstruit — M. P. Walter, Payerne — 2 1/2 j.

Cours No 17 — Nouage de ficelle

(en collaboration avec l'Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille) — Objets divers, sacs, coussins, bracelets, ceintures, etc. — Mlle M. Schafroth, Vevey — 1 j.

Cours No 18 — Gymnastique et sport dans le terrain

(en collaboration avec l'Association vaudoise des maîtres de gymnastique) — Cours spécialement destiné aux instituteurs et institutrices — M. P. A. Blanc, Aubonne — 2 1/2 j.

IMPORTANT

*** Les cours marqués d'un astérisque se poursuivront quelques heures en novembre. Ils sont réservés aux maîtres et maîtresses ayant déjà enseigné au moins un an et désireux de suivre le cycle complet des cours constituant la formation des maîtres de classes à options. Le nombre des places est limité.**

ATTENTION !

a) Lieu des cours

Les cours se dérouleront à Crêt-Bérard, Puidoux ou Chexbres. La répartition, faite en fonction des inscriptions, sera annoncée ultérieurement.

Exceptions : Cours No 5 (comptabilité) à l'Ecole normale, Lausanne ; cours No 8 (sciences pratiques) au Collège du Grand-Pré, Prilly.

b. Durée des cours

Cours de 2 1/2 j. : du lundi 25 octobre à 9 h. 30 au mercredi 27 octobre à 12 h.

Cours de 2 j. : (No 4 : lecture ; No 9 : problèmes de la parole) lundi 25 octobre et mardi 26 octobre.

Cours de 1 j. : (No 6 : calcul vivant ; No 7 nouvelles méthodes ; No 17 : nouage) lundi 25 octobre.

c. Horaire journalier

7 h. 15 : déjeuner
8 h. : début des cours
12 h. 30 : dîner
14 h. : reprise des cours
18 h. 30 : souper

d. Attestation

Elle sera délivrée à chaque participant à l'issue du cours.

e. Soirée récréative

Lundi 25 octobre, 20 h., Crêt-Bérard : conférence avec diapositives et films de M. F. Perreaud sur l'Afrique.

f. Finance des cours

	interne	externe
cours de 2 1/2 j :	Fr. 65.— (85.—)	Fr. 45.— (60.—)
cours de 2 j.	Fr. 45.— (60.—)	Fr. 35.— (45.—)
cours de 1 j.		Fr. 20.— (30.—)

Les prix entre parenthèses concernent les éventuels participants non membres de la SPV.

Interne : coût cours, couche, pension.

Externe : coût cours, repas de midi.

Les cours No 5 à Lausanne et No 8 à Prilly ne comptent que des externes.

g. Renseignements

S'adresser au secrétariat SPV, tél. (021) 27 65 59.

h. Inscriptions

Utiliser la formule ci-dessous. La renvoyer jusqu'au 1er octobre 1971.

Secrétariat SPV.

INSCRIPTION AU XIIIe SÉMINAIRE DE LA SPV

A retourner au secrétariat SPV, chemin des Allinges 2, 1006 LAUSANNE, téléphone (021) 27 65 59, **avant le 1er octobre 1971.**

1. Inscription au cours No Titre :
2. Interne * Externe * 3. Affiliation à la SPV : oui * non *
4. Je verse le montant de Fr. au CCP 10 - 22 26 SPV * Je paierai le montant de Fr. au début du séminaire *
5. Au cas où mon inscription ne pourrait être prise en considération (effectif complet, cours supprimés, etc.), je m'annonce pour
   le cours No Titre :
   ou le cours No Titre :
6. NOM : PRÉNOM :
   DOMICILE EXACT :
   (lieu, rue et numéro postal)
   No de tél. :
   Année de brevet : Année de naissance :

* Biffer ce qui ne convient pas. Signature :

Institutrice, Suissesse alémanique (4 années d'école primaire, 2 années d'école suisse à l'étranger ; langues : allemand, anglais, français) cherche position dans un internat en Suisse romande. Prière d'écrire à S. Isler, Sulzbergstr. 8, 8400 Winterthour.

Hotel Garni
CATTEDRALE
6900 Lugano
46 lits
L'Hotel GARNI offre plus de liberté !
Situation centrale. Chambre tranquille & confortable. De Frs 16.- à 21.- p. pers. en ch. double. P. déj. taxe & serv. compris.
Tel. 091 / 2 68 61 M. + B. Boesiger

Pour reprendre...

Après des vacances que je veux croire avoir été pour toutes et tous reposantes, revigorantes, stimulantes, nerveusement calmantes, enrichissantes, bronzantes — qu'elles aient été montagnardes ou maritimes, campagnardes ou citadines, septentrionales ou méridionales, orientales ou occidentales — voici le premier bulletin de la rentrée.

Je souhaite qu'il vous trouve en pleine forme et adresse à tous mes vœux pour un automne fructueux et un hiver tout de satisfactions.

Bonne reprise. *J. F.*

Maîtres de classes à options

Le 29 juin, en l'aula de l'Ecole normale de Lausanne, a eu lieu la remise des certificats aux premières volées d'institutrices et d'instituteurs ayant rempli toutes les conditions donnant droit au titre de maître de classe à options, pour les sections pratique, commerciale ou technique.

MM. Cavin, chef du service primaire, Rochat, directeur des cours et Pradervand, conseiller d'Etat, prirent tour à tour la parole. C'est par la remise de 73 attestations que s'est terminée la cérémonie.

Lors de la petite collation qui suivit, A.-G. Leresche, président SPV, apporta à ses collègues les félicitations et les vœux de la société.

A mon tour de saluer ici le souci de perfectionnement de tous ces collègues qui ne craignent pas un surcroît de travail dans le but d'améliorer leur enseignement.

Le bulletinier.

LISTE DES IMPÉTRANTS

Classe pratique A

1. BOREL Michel, Cheseaux
2. CORNAMUSAZ Christian, Ollon
3. GENET Henri, Bex
4. GILLARD Pierre, Villeneuve
5. GOLAZ Denis, Chernex
6. PERREAUD Ferdinand, Romanel
7. RICHON Jean-Pierre, Le Brassus
8. ROSSIER Alfred, Vevey
9. SACHOT Laurent, Nyon
10. VANEY Jacques, Crissier
11. ZIMMERMANN Claude, La Tour-de-Peilz

Classe technique A

1. ANDRÉ Raymond, Nyon
2. BALLIF Daniel, Yverdon
3. CHAPPUIS Michel, Clarens
4. CROSET Guy, L'Orient
5. DOUDIN Roland, Echichens
6. DUFOUR Léonard, Nyon
7. DUPERREX Charles, Cuarnens
8. FLEURY Pierre, Saint-Prex
9. GFELLER Roland, Cossonay
10. GOLAY Roger, Le Sentier
11. GUIGNET Robert, Coppet
12. GUINAND Pierre, Morges
13. LOEWER Reynald, Le Sentier
14. LOGOZ Roland, Le Brassus
15. MAILLARD Marcel, Prilly
16. METTRAUX Gabriel, Echallens
17. PIGUET Sylviane, La Tour-de-Peilz
18. REICHENBACH Alain, Nyon
19. ROCHAT Daniel, Bex
20. SIMEON Jean-Luc, Ollon
21. THARIN José, Yverdon
22. THEUBET Denis, Chernex
23. TURRIAN Claude, Champvent

Classe commerciale A

1. AEBIN Eliane, Prilly
2. BYRDE Jean, Romanel-sur-Lausanne
3. CACHIN Antoinette, Avenches
4. CHAPPUIS Jacqueline, Clarens
5. CRELIER Alphonse, Mollens
6. EVARD Pierre-H., La Tour-de-Peilz
7. GAILLARD Jean-Paul, Puidoux-Village
8. GILLABERT Albine, Le Mont
9. GOLAY Christiane, Lausanne
10. HORLACHER Marcel, Villeneuve
11. MEYLAN Eric, Renens
12. MEYLAN Sylvie, Lausanne
13. NICOD Paul, Lausanne
14. REYMOND Claude, Ecublens
15. RITHENER Robert, La Tour-de-Peilz
16. SUMI Georges-André, Lausanne

Classes commerciales B et C

1. BECK Daniel, Morges
2. BRUNI Francine, Ecublens
3. DAFFLON Bernadette, Lausanne
4. DUBATH Georges, Corsier
5. GALLAY Annette, Bex
6. GALLAY-DENÉRÉAZ Evelyne, Montreux
7. GAY Annette, Lausanne
8. HAWAWINI Simone, Lausanne
9. LAGNEL Valdy, Aubonne
10. STAMPFLI Roland, Mies
11. VALLOTTON Françoise, Lausanne
12. VERDON Pierre, Savigny

Classe Duployé A

1. CARRARD Serge, Le Sentier
2. CHOLLET Pierre, Morges
3. DESPONDS Nicole, Morges
4. MICHOUD Claire, Yverdon
5. PROD'HOM Charles, Le Brassus
6. REGAMEY Micheline, Lausanne
7. ROY Claude, Oron-la-Ville

Classe Aimé Paris A

1. DUBUGNON Christine, Aubonne
2. GUERRY Françoise, Saint-Prex
3. JOOST Roland, Prilly
4. ZINDER Henri, Payerne

Grem

PUBLICATIONS FREINET

Avis aux abonnés

Les abonnés aux diverses publications de l'Ecole moderne (« BT » ; « BT juniors » ; « Educateur Freinet » ; « Art enfantin ») ont reçu, récemment, de Cannes, une offre de renouveler leur abonnement de septembre 1971 à juin 1972.

Pour faciliter les choses, nous les invitons à effectuer directement en France, par CCP, le montant de l'abonnement. Voici l'adresse :

Institut coopératif de l'Ecole moderne
Rédaction-Abonnements
Place H. Bergia, 06 - CANNES
CCP Marseille 1145-30

TARIF DES ABONNEMENTS 1971-1972
(en francs français)

BT 20 numéros annuels	Fr. 50.—
BTJ 10 numéros annuels :	Fr. 25.—
BT second degré 10 numéros	Fr. 33.—
SBT travaux pratiques 20 numéros — un an	Fr. 34.—
« Educateur » : 20 numéros + dossiers	Fr. 51.—

Tribune libre

HARMONISATION

Telles quelles, voici quelques mesures composées par un collègue, maître au Collège secondaire de l'Elysée.

Si la musique adoucit les mœurs, certaines notes d'un accord sont susceptibles d'y apporter tout de même quelque dissonance.

Faut-il vraiment souhaiter que les croches, les noires et les soupirs de cet air modulant parfois en mineur, suscitent un contre-point vivace *altéré de quintes qui ne sauraient être majeures ?*

Le bulletinier SPV.

Préambule

Les harmonisations sont un des piliers de la « réforme ». En voici une, dont l'écolier ignore l'importance, mais qui pourrait changer bien des humeurs de pédagogues et supprimer des raisons de friction et de jalousie. La FEV (Fédération des enseignants vaudois) éclora plus aisément quand les envies d'avantages plus ou moins réels seront moins vives.

Considérants

1. Les uns ont assez d'argent, d'autres en manquent !...
2. Les uns ont assez d'heures de travail, d'autres font des heures « noires » !
3. Les uns connaissent les heures supplémentaires qui font parfois leur affaire, d'autres leur reprochent amèrement cet avantage et sont ainsi responsables de la BARRIÈRE !...
4. Les uns souhaitent un allégement de l'horaire hebdomadaire, d'autres feraient volontiers des heures supplémentaires payées !...
5. Pour un même salaire, des maîtres ou maîtresses travaillent, qui 26 heures, qui 27, d'autres 30, beaucoup 32 heures par semaine. Des maîtresses primaires de degré inférieur (26 h.) reçoivent le même salaire que le maître de degré supérieur (32 h.). Certains maîtres supérieurs gagnent en 26 heures ce que d'autres gagnent en 32 heures, etc.
6. De toute manière, il n'y a aucune raison que des gens de même profession et de même employeur aient des régimes différents, d'autant plus que cette différence perpétue l'animosité et se trouve souvent à la base de fausses comparaisons.

Proposition

Comme c'est la règle dans l'enseignement secondaire et gymnasial, l'enseignant primaire reçoit son **salaire de base** à partir d'un minimum d'heures données. Il s'agit de 22 heures dans l'enseignement gymnasial, de 25 heures dans l'enseignement secondaire ; ce pourrait être 28 heures dans l'enseignement primaire... Dès la 29e heure, il s'agit d'heures supplémentaires payées en plus du salaire de base.

Avantages

Le maître provincial à horaire plus long est revalorisé. Le maître citadin peut recevoir réglementairement des heures-année pour compenser un loyer plus cher. Le maître de classe, qui veut, par vocation, conserver la responsabilité administrative, pédagogique et éducative de ses élèves, se voit gratifié d'heures dites de « maîtrise de classe ». (Il n'est ainsi pas dévalorisé face aux maîtres à option.) Le système de l'heure supplémentaire accordée à l'année pourrait gratifier également le maître principal, le maître responsable des fournitures scolaires, le maître de stage, le maître programmeur, le maître d'options, etc.

Ces idées, si elles devaient plaire, peuvent être sans autre reprises par les sections SPV et faire l'objet d'éventuelles propositions au CC.

P.-S. : Ces théories se réclament d'une politique précise qui devrait inspirer nos futurs travaux.

Au moment où la « réforme » risque de rapprocher deux degrés de l'enseignement par trop étrangers l'un à l'autre jusqu'à maintenant, au moment où nos comités font un effort authentique pour parvenir à une fédération des enseignants, il est important de cesser de nous jeter à la face les avantages, réels ou apparents, de nos degrés respectifs pour

Etre à l'avant-garde du progrès c'est confier ses affaires à la

Banque Cantonale Vaudoise

qui vous offre un service personnel, attentif et discret.

essayer de construire une école nouvelle comprenant **les avantages de deux systèmes.** Il n'est pas si sûr que nous y parvenions, dans l'intérêt de l'enfant et dans le nôtre...

J.-P. Paquier.

Ecole Pestalozzi

Le pèlerinage d'Echichens, si l'on peut ainsi nommer le rassemblement annuel des amis de l'Ecole Pestalozzi, a été fait en 1971 par une centaine de personnes au nombre desquelles MM. Jean-Jacques Glayre, préfet de Morges ; André Amiguet, secrétaire cantonal de Pro Juventute ; Ernest Turrian (Bussigny), du comité cantonal de la SPV, marraine de l'institution.

VERS UNE RÉFORME FONDAMENTALE

Le pasteur André Chapuis (Saint-Saphorin, Lavaux), président, étant retenu par des tâches importantes dans la commission de consécration, les débats ont été conduits par le Dr Jacques Bergier, vice-président du comité.

Il ressort du rapport présidentiel qu'une commission dite des programmes, forte de 25 personnalités, a été constituée en 1970 pour étudier une réforme fondamentale de l'institution. Elle avait à analyser toutes les incidences du thème suivant : quelle sera l'Ecole Pestalozzi de demain ? dans quelle mesure notamment doit-elle devenir le centre de regroupement des classes spéciales de la région morgienne ? Une synthèse des divers éléments retenus par la commission et ses sections a été effectuée par le directeur Jacques Besson, heureusement déchargé d'une partie de ses tâches administratives en raison de la désignation d'un directeur adjoint M. Karlen. Ce travail vraiment titanesque a été porté sur plus de 2000 fiches et constitue un ouvrage polycopié de 1 kg. 200 ! Il en résulte les conclusions résumées suivantes :

— le nombre des pensionnaires sera, avec 8 pavillons, limité entre 64 et 80 enfants, soit 8 à 10 au maximum par maison ;

— l'ancien bâtiment sera affecté à un centre scolaire exclusivement, comprenant des classes, un atelier, salle de gymnastique, bibliothèque, etc. ;

— l'offre de faire bénéficier dans le futur les classes spéciales de Morges des installations d'Echichens a été présentée aux autorités responsables ; jusqu'ici la commission scolaire de Morges n'a pas encore été en mesure de donner son accord.

DE L'UTILITÉ DES COLLECTES

Le directeur Jacques Besson avait axé son propos sur la collecte en général. Il cite en exemple la Déclaration de Berne, signée en 1968 par 1080 personnes ayant pris l'engagement de consacrer pendant trois ans au moins 3 % de leur revenu à des œuvres de bienfaisance. Mais ce vocable de bienfaisance ne doit plus aujourd'hui comporter cette notion de « charité » si désobligeante pour les bénéficiaires. L'aide à autrui sur tous les plans doit au contraire être considérée comme une collaboration normale, un partage équitable des ressources, la mise en action d'un véritable esprit de solidarité. Diminuer les collectes ou les supprimer serait aussi couper court à l'élan de l'initiative privée dans le domaine social.

M. Besson a fait à nouveau appel pour conclure à la confiance et à la générosité de tous. Elles sont plus que jamais indispensables lorsqu'on sait que les constructions nouvelles en projet coûteront 14 millions, montant sur lequel l'institution devrait pouvoir fournir au moins trois millions alors qu'elle dispose actuellement de 1 084 000 francs.

DES CHIFFRES PARLANTS

La valeur totale des bâtiments à ce jour est de 4,5 millions. Le taux d'occupation a été en 1970 de 88 % des possibilités. Les différentes actions mises sur pied l'an dernier ont produit brut 186 800 francs. Sur ce montant, 21 000 francs ont été rétrocédés à l'Institution des Mûriers à Lutry. La journée d'enfant a coûté en 1970 tout près de 50 francs (49 fr. 83). L'augmentation de 5 fr. 66 sur l'année précédente est due avant tout à la réadaptation des salaires du personnel. A ce propos le rachat des rentes d'anciens employés a absorbé un montant de 150 000 francs dont l'école a payé la moitié.

La ferme — heureuse constatation — a laissé un excédent actif de 17 000 francs. On apprend à ce sujet avec un intérêt amusé que la production laitière a été en moyenne de 4991 litres par unité !

Les comptes ont été vérifiés par MM. Pierre Fessler et Jean-Pierre Regamey (Morges), André Amiguet (Lausanne). M. Ernest Turrian, instituteur à Bussigny, a été appelé à compléter le comité avec MM. Nicollier, président de la Chambre pénale des mineurs, et Georges Cruchet, architecte à Morges.

Maurice Mayor.

PELLICULE ADHÉSIVE
HAWE®
SELBSTKLEBEFOLIEN
P.A. Hugentobler 3000 Bern 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

Membres du corps enseignant, vos élèves trouveront à
Bellerive-Plage
Lausanne
L'heure de plaisir...
La journée de soleil...
Des vacances profitables...
Conditions spéciales
faites aux élèves accompagnés de l'instituteur

genève

Tout article ou communiqué concernant la rubrique genevoise doit désormais être adressé au correspondant : Jean Mermoud, 12, chemin de la Grande-Gorge **1255 VEYRIER-GENÈVE**

A propos de revalorisation des traitements

Vous avez tous pu apprécier de façon « tangible » la revalorisation intervenue à fin juin 1971 et ceci malgré la ponction opérée par la CIA.

Le projet de loi présenté par le Conseil d'Etat a en effet été ratifié début juin par le Grand Conseil. Aucune modification n'a été apportée aux différents chiffres annoncés dans mes précédents articles. (Voir « Educateur » des 5 mars et 30 avril.)

Dans l'exposé des motifs, après un historique très complet des négociations, puis un tableau des propositions, le Conseil d'Etat conclut par quelques remarques générales et notamment par la publication de la pyramide des âges du personnel en activité au 15 février 1971.

Il m'a paru intéressant de publier cette pyramide. Ce graphique démontre en effet l'intérêt que présente l'augmentation proportionnellement plus forte qui est prévue en début de carrière. C'est ainsi un nombre plus élevé d'enseignants qui sont concernés par cette mesure puisque désormais le maximum de traitement est atteint après douze ans au lieu de vingt.

Il est également intéressant de noter :

1. Le nombre assez réjouissant des **jeunes instituteurs nommés**, surtout dans la fourchette de 20 à 40 ans.
2. Le très petit contingent d'**instituteurs suppléants**.
3. La très forte proportion d'**institutrices suppléantes** entre 20 et 30 ans.
4. La plus grande proportion de messieurs dans le secondaire.

Il ne s'agit bien sûr que de quelques remarques et non d'une analyse complète de la situation.

Jean Mermoud.

ENSEIGNEMENT ENFANTIN

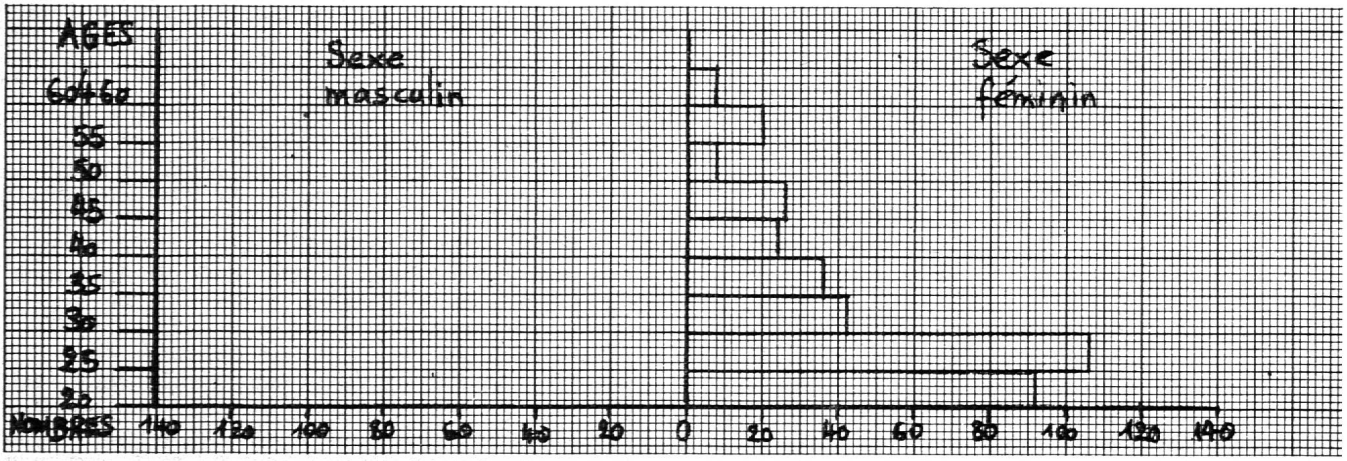

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

a) Personnel breveté et maîtres de disciplines

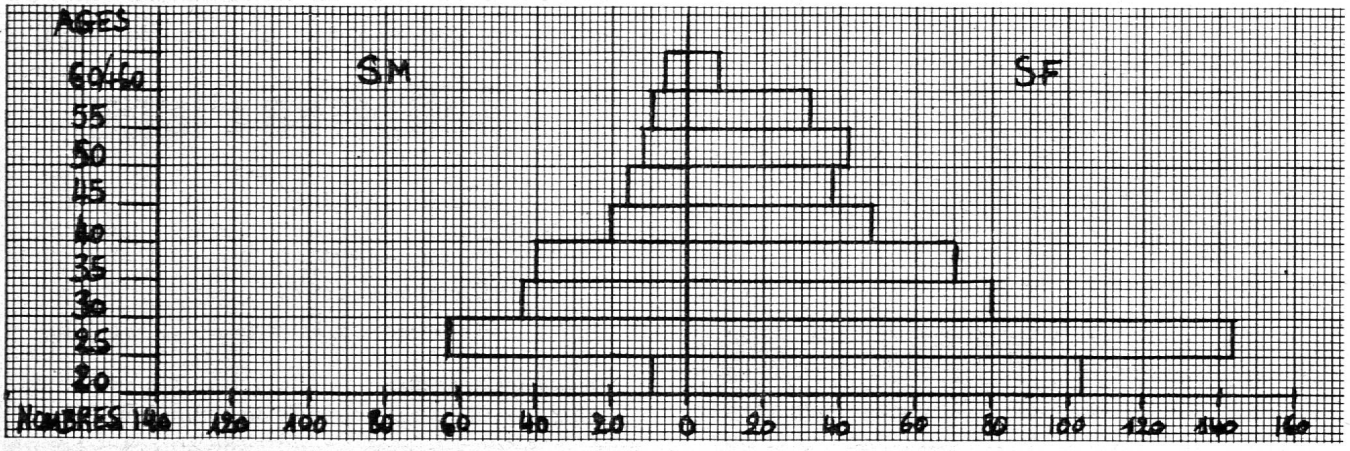

b) Suppléants

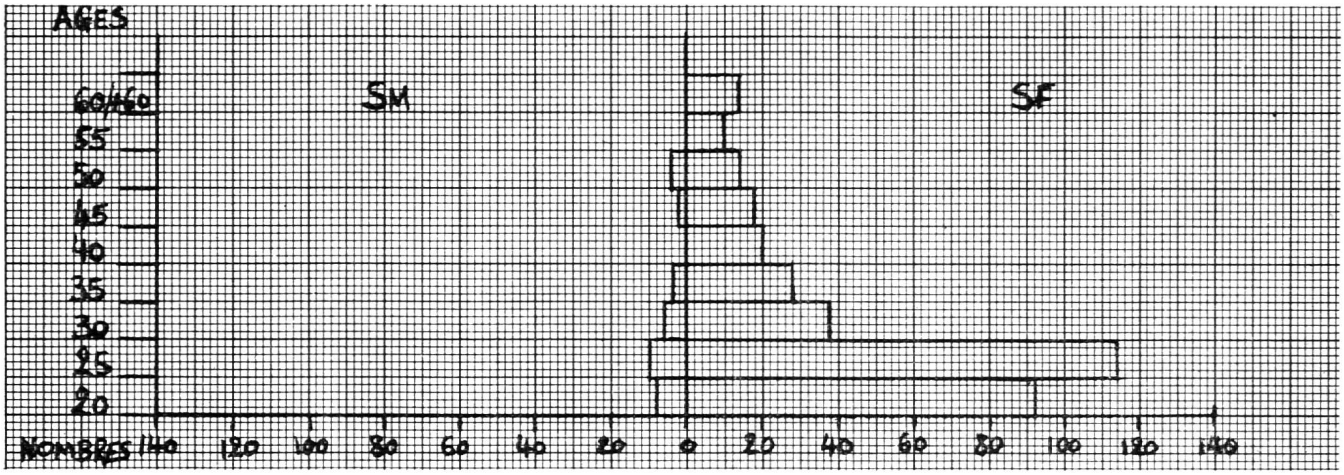

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

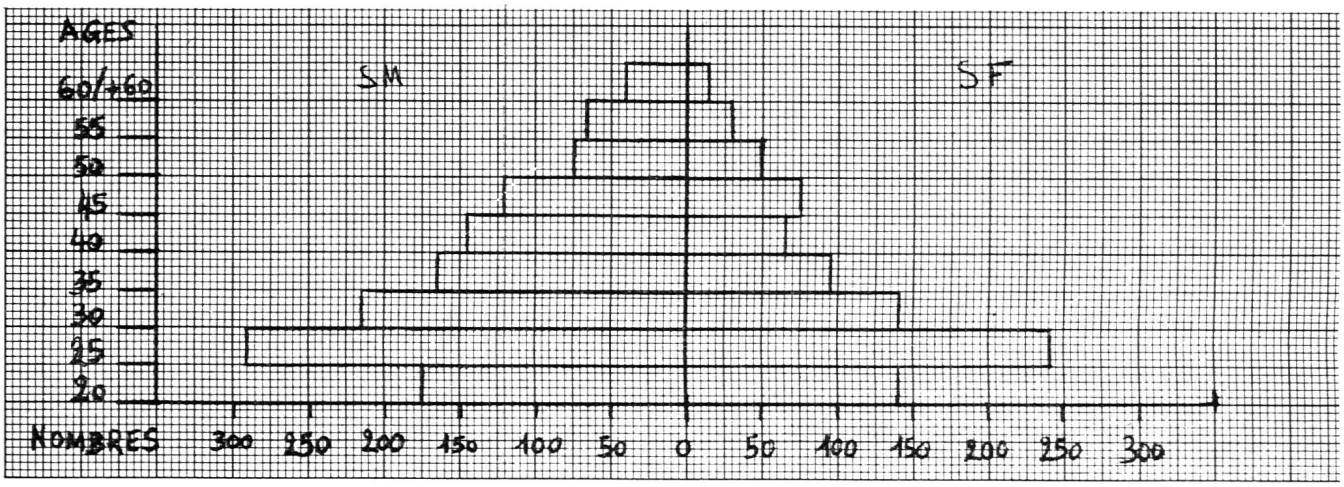

Compte rendu de la séance de délégations du 19 mai 1971

Sont présents :
— pour la DEP : M. Christe et ses collaborateurs ;
— pour la SPG : M. Grob et les délégués SPG ainsi que ceux de l'AMSEP.

A L'ORDRE DU JOUR :

1. Le fonds scolaire.
2. Les moyens audio-visuels (MAV).
3. La position SPG au sujet des études pédagogiques.
4. Le règlement des EP.
5. Fiches éditées par le CIPR et la SPR.
6. Commission consultative d'éducation routière.
7. Activités de M. Loutan.
8. Divers.

1. FONDS SCOLAIRE

A la suite de l'article du « renquilleur », une commission d'inspecteurs s'est penchée sur ce problème et en date du 4 mai 1971, un rapport a été présenté et adopté à la conférence des inspecteurs.

Les grandes lignes en sont les suivantes :

1. Il est judicieux que chaque école dispose d'un fonds propre qui lui assure une certaine liberté d'action.

2. On renoncerait à l'avenir à demander une contribution aux parents, mais en admettant des dons occasionnels ainsi que la possibilité d'alimenter les fonds par des ventes ou des représentations.

3. La DIP subventionnerait, à raison de 2 francs par élève, ce qui permettrait de renoncer à l'art. 192 du règlement de l'enseignement primaire (participation des parents à l'achat de certaines fournitures).

4. Le contrôle exercé par l'inspecteur serait maintenu.

A ces propositions émanant du corps inspectoral (propositions non encore soumises au département) la SPG souligne qu'elle a également étudié le problème et qu'un rapport sera transmis à la direction. (Red. Ce rapport a été remis à la DEP lors de notre dernière séance de délégations du 16 juin. Nous reviendrons sur son contenu en temps opportun.)

2. MOYENS AUDIO-VISUELS

Actuellement, l'Etat subventionne les appareils en prenant à sa charge les deux tiers de leur valeur. Dans le but d'intégrer l'image dans l'enseignement la DEP a opté pour **le projecteur et les diapositives** en lançant une expérience en géographie dans une dizaine de classes.

Dès l'an prochain, une première dotation est prévue pour 50 classes (dès la 4e) avec mise à disposition de clichés (géographie, histoire, puis sciences).

On va certainement vers une dotation généralisée par l'Etat et c'est un élément dont il est tenu compte lors de l'étude du problème des fonds scolaires.

En ce qui concerne **le cinéma scolaire**, un arrangement a été conclu avec la Centrale suisse de cinéma. Chaque école qui possède un appareil de projection 16 mm. peut obtenir **gratuitement** des films. Il reste cependant à résoudre le problème de l'équipement des écoles. Dans un premier temps, quelques appareils seront à disposition au CDP. Plus tard, les grands bâtiments recevront des projecteurs (voir ci-dessous, au point 7).

Pour la TV scolaire, les émissions reprendront lorsqu'une solution sera trouvée sur le plan romand.

R. Grob souhaite que la SPG soit tenue régulièrement au courant de l'expérience en cours (matériel de projection et diapositives) et regrette que l'on n'ait pas tenu compte des remarques ou propositions qu'auraient pu faire des enseignants ayant l'habitude des moyens audio-visuels. La SPG préconise donc que le « spécialiste » de la DEP, M. Hinderberger rencontre, au sein d'une commission permanente, des enseignants qui se préoccupent de ce problème.

M. Christe accepte d'entrer en matière et admet que la question de la recherche peut en effet être reposée.

3. ÉTUDES PÉDAGOGIQUES

(Réd. M. Nussbaum participe à cette partie de la séance.)

M. Christe rappelle que la SPG a déposé un rapport sur le problème de la formation du corps enseignant, rapport approuvé par l'AG du 8 décembre 1970. Puis, en préambule, il formule les remarques suivantes :

1. Le problème de la formation n'est pas limité à Genève, mais concerne l'ensemble des cantons romands. (Voir Congrès SPR 1966 : suppression des écoles normales remplacées par un institut de type universitaire et 1970 : formation continue.)

2. La conférence des directeurs de l'instruction publique a mandaté une commission intercantonale et nous ne pouvons ignorer les études en cours.

3. Il ne faut cependant pas attendre une coordination dans le court terme en ce qui concerne la formation des maîtres. Il convient, en effet, qu'auparavant soit mis en place les structures et les programmes.

A cela, R. Grob précise que la SPG attache une grande importance à cette formation et considère que le rapport n'est pas un simple document de réflexion mais une base de travail qui doit aboutir sur des résultats concrets.

M. Nussbaum relève que le rapport SPG touche à l'ensemble des questions qui préoccupent la direction des EP (un exemple : la nomination de M. Marelli).

En ce qui concerne l'EPSE, le passage des candidats par cette école permet de situer les enseignants au niveau universitaire. Il serait souhaitable que le certificat propédeutique puisse conduire à l'obtention d'une demi-licence. M. Rudhardt, vice-recteur, semble avoir compris cette préoccupation.

Au sujet du rapport SPG M. Nussbaum fait part des problèmes qui se posent et des réalisations récentes.

a) en 1re année : Amélioration des cours de formation personnelle, travail en plus petits groupes de candidats. Tout cela est lié au problème des locaux, à celui des professeurs, etc.

Pendant les remplacements, les EP envisagent d'introduire une « visite gratuite », mais il n'est guère possible, pratiquement, d'assurer un remplacement de longue durée à chaque candidat.

b) en 2e année : Le seul problème est celui de la liaison entre ce qui se dit et se fait à l'EPSE et la suite des études. Les EP admettent que l'on puisse les critiquer, pour autant que ces critiques émanent de personnes compétentes et expérimentées.

c) en 3e année : La direction des EP est ouverte à la tendance actuelle du dialogue, de la remise en cause. Elle demande cependant aux candidats d'acquérir un minimum d'expérience avant de vouloir tout rénover. De nombreuses recherches sont actuellement en cours (mathématique moderne, français, connaissance de l'environnement, etc.).

Quant à la formation des maîtres de méthodologie, elle n'est pas aussi poussée qu'on pourrait le souhaiter car il s'agit de faire face aux fortes volées qui passent actuellement aux études. Un perfectionnement est vivement souhaité.

En conclusion, M. Nussbaum est heureux de relever la concordance de vues qui existe entre la SPG et la direction des études.

R. Grob s'en félicite également mais relève que des problèmes pratiques se posent, problèmes qui pourraient être résolus en conjuguant les efforts de tous.

La SPG propose :

a) la création d'une commission permanente des EP ;
b) la possibilité pour les candidats de faire partie de cette commission.

M. Nussbaum demande à réfléchir au problème de la participation.

En ce qui concerne la commission permanente, il accepte que certaines délégations soient centrées sur les problèmes des EP mais pense qu'une nouvelle commission compliquerait sa tâche en ralentissant les décisions à prendre et en alourdissant le système en place.

M. Christe remercie et opte également pour le dialogue au niveau de certaines séances de délégations. (Réd. Un calendrier a d'ailleurs été établi depuis lors et les EP seront régulièrement inscrites à l'ordre du jour une fois par trimestre.)

R. Grob émet un certain nombre de réserves en signalant par exemple que le rapport SPG devrait être discuté dans le cadre d'une commission restreinte car il risque d'être renvoyé à une lointaine échéance s'il doit être étudié en délégations. Le directeur des EP accepte la mise sur pied d'une commission qui se réunirait trois ou quatre fois l'an.

4. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES EP

A la suite de plusieurs échecs à l'examen de chant de 1re année, la SPG souhaite que les candidats puissent se présenter une seconde fois à l'examen. (Le règlement actuel l'interdit, le candidat est définitivement éliminé.)

M. Christe précise que les candidats doivent être aptes à enseigner cette discipline. Le niveau exigé correspond sensiblement à celui que l'on demande à un élève de 6e année et que la situation actuelle ne justifie pas que l'on « repêche » à tout prix les personnes ayant échoué.

Cependant, après un échange de vues entre les délégués et la DEP, M. Christe prie la SPG de formuler des propositions concrètes, propositions qui modifieraient l'article 10 du règlement des EP.

5. FICHES ÉDITÉES PAR LE CIPR ET LA SPR

Ces fiches, si elles ne sont diffusées qu'au corps enseignant, n'appellent aucune observation. En revanche, s'il s'agit des élèves, le DIP s'en tiendra à l'usage qui veut que ne font l'objet d'une diffusion GÉNÉRALE que les documents élaborés par des organismes officiels ou mandatés par l'autorité scolaire. Or les documents CIPR comportent des fiches à l'usage des élèves ! R. Grob relève que la procédure adoptée par le CIPR est conforme aux normes en usage puisqu'il n'est pas question d'une diffusion **générale** ; néanmoins le problème sera étudié et des contacts seront pris avec la SPR. Une réponse écrite sera donnée à la suite de l'intervention de la DEP.

6. COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉDUCATION ROUTIÈRE

Deux délégués SPG feront partie de cette commission prévue par le nouvel article 20 A de la loi sur l'instruction publique.

7. ACTIVITÉS DE M. LOUTAN

Dès septembre 1971, M. Loutan ne passera plus dans les écoles, mais, comme annoncé au point 2. du présent article, un certain nombre d'appareils et de films seront à la disposition des enseignants au CDP.

Par contre, M. Loutan a été chargé de l'animation de visites de musées, de promenades documentaires ainsi que de l'organisation d'une ferme modèle située à Loëx. Le problème des déplacements pourra être résolu grâce à deux minibus que la DEP vient d'acquérir.

8. DIVERS

Le statut administratif des enseignants ainsi que les conditions d'accès au CO pour les instituteurs, sont renvoyés à la séance du 16 juin. *Jean Mermoud.*

POST-SCRIPTUM

Certains lecteurs pourront s'étonner du temps relativement long qui s'écoule entre une séance de délégations et la parution de son compte rendu dans l'« Educateur ». Plusieurs facteurs y contribuent :

1. Un délai minimum de **dix** jours est nécessaire entre l'envoi d'un article et sa parution. (Pour celui-ci, plus de deux mois car le dernier numéro corporatif paraissait le 25 juin avec comme dernier délai d'envoi le 15 juin !)
2. Une convention passée entre la DEP et la SPG stipule qu'aucune information ne sera diffusée tant que le procès-verbal officiel de la séance n'aura pas été approuvé par les deux parties. Or, il ne peut l'être que d'une séance à l'autre. Ainsi le PV du 19 mai a été accepté à la séance du 16 juin.
3. Il faut enfin quelques jours au bulletinier pour sortir les éléments essentiels de ce PV et rédiger le compte rendu.

J. M.

Tribune libre

GENÈVE A DE LA CHANCE !

Que se passe-t-il généralement quand un instituteur poursuit des études universitaires ?... Il devient professeur et quitte l'enseignement primaire. C'est très heureux pour lui naturellement, mais c'est dommage pour l'enseignement primaire.

Une exception pourtant à Genève... Trois instituteurs devenus licenciés sont restés au service de cet enseignement. L'un est licencié en psychologie, le deuxième est licencié en pédagogie, et le troisième l'est en mathématique.

Tous trois se trouvent être les responsables de l'introduction de la nouvelle mathématique dans leur canton. Ensemble ils sont les auteurs des nouveaux cahiers d'exercices de mathématique : une magnifique série de 12 cahiers que l'on envie à Genève, parce qu'ils ont été expérimentés et le seront encore pendant plusieurs années par le corps enseignant avant d'être publiés ou... de devenir les cahiers de mathématique de l'école romande.

Véritablement, Genève a de la chance.

R. D.

GREM, SECTION GENEVOISE

A la demande de son auteur, M. H. M. Miserez, nous publions sous cette rubrique « Tribune libre », la lettre qu'il a fait parvenir à M. le rédacteur en chef de la « Tribune de Genève », avec demande de publication.

La rédaction.

A la suite des récents événements à la Gradelle, la section genevoise du Groupe romand de l'école moderne (techniques Freinet) tient à préciser ce qui suit :

C'est sans consulter notre groupe, dont il ne fait pas partie, que M. J.-P. Guignet a pris l'initiative de présenter ses conférences sur l'école moderne ; démarche qu'il a parfaitement le droit d'entreprendre mais qui n'engage aucunement l'école moderne genevoise.

Notre groupe regrette vivement que des collègues dits « traditionnels » se soient sentis attaqués, alors que le Groupe genevois de l'école moderne propose un dialogue constructif avec ceux-ci ; aussi bien sur le plan de l'information (comme en témoigne notre récent congrès de Lausanne) que sur celui de la collaboration (plusieurs de nos membres font partie de la Société pédagogique genevoise).

Le Groupe genevois de l'école moderne se réjouit de voir qu'un nombre croissant de parents prennent position à l'égard des problèmes de fond que soulève l'école.

Pour le groupe école moderne :
H. M. Miserez.

La bonne adresse pour vos meubles

Choix de 200 mobiliers du simple au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités depuis 15 fr. par mois

école pédagogique privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de **gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants et d'institutrices privées**
- **Préparation au diplôme intercantonal de français**

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400, Le Locle, téléphone (039) 31 32 29.

Caisse de pensions

POSTULAT ET QUESTION

Nous avons signalé à plusieurs reprises, dans ces colonnes, l'état plus que florissant de notre caisse de pensions. Il apparaît en effet au vu de la publication du rapport de la caisse pour 1970, que l'exercice s'est soldé par un excédent de recettes de 13,8 millions de francs.

Par rapport à 1954, le capital de la caisse s'est accru de 520 %, alors que le nombre des assurés a augmenté de 57 % et celui des retraités et invalides de 26 %.

L'excellente santé de la caisse est due, en partie à l'augmentation du nombre des assurés (donc des cotisants), mais aussi à une amélioration de rentabilité des capitaux de réserve : relèvement du taux des prêts hypothécaires, relèvement des loyers dans les immeubles propriétés de la caisse.

Ces derniers mouvements n'ont fait que suivre l'évolution de la conjoncture. On ne saurait donc accuser le conseil d'administration d'avoir pratiqué une politique d'excitation de la « surchauffe ».

Pour le cotisant, il reste néanmoins paradoxal de se voir en quelque sorte « pénalisé », notamment par les primes de rappel qui amputent toute amélioration de traitement d'un 25 % effectif, sans contrepartie palpable telle que, par exemple, amélioration des taux de rentes, ou abaissement de l'âge de la retraite.

Cette situation qui crée un malaise, a conduit plusieurs députés au Grand Conseil, émanant des partis radical, socialiste et POP, à déposer sur le bureau du Conseil d'Etat, lors de la session des 21 et 22 juin, un postulat visant à la modification de certains articles de la loi sur la caisse de pensions, en s'inspirant des statuts de la Caisse fédérale d'assurances.

Citons, entre autres, la nouvelle rédaction proposée :

Art. 18. Les cotisations des assurés et des employeurs sont fixées à 6 % du traitement assuré, plus une taxe fixe de Fr. 6.— par mois.

Art. 22. Suppression du régime des primes d'entrée pour les assurés entre 30 et 40 ans.

Art 32, al. 8. L'assuré peut faire valoir ses droits à une rente d'invalide dès qu'il a atteint l'âge de 60 ans révolus ou accompli sa 35e année d'assurance.

Art. 40. La rente d'invalidité comprend une rente proportionnelle au dernier traitement assuré et un supplément fixe. La rente proportionnelle se monte au 40 % du dernier traitement assuré, jusqu'à 10 ans d'assurance. Elle est majorée, pour chaque année complète d'assurance supplémentaire d'un montant égal au 1 % du traitement assuré, mais ne peut dépasser le 60 % de ce traitement.

Art. 51. La rente de veuve s'élève au 37,5 % du dernier traitement assuré.

Parallèlement à ce postulat, un député a posé la question suivante :

« Le Conseil d'Etat est prié de dire au Grand Conseil s'il est disposé :

1. à envisager l'éventualité d'un abaissement de l'âge de la retraite pour les membres du corps enseignant et de l'administration cantonale ;
2. à étudier toute mesure utile d'assouplissement de la limite d'âge, afin de permettre aux maîtres et fonctionnaires compétents et valides qui le désirent de rester au service de la communauté. »

Nous n'avons pas à prendre maintenant position sur le détail de l'une ou de l'autre de ces propositions. Il appartiendra à nos représentants au comité de la caisse de faire connaître notre point de vue.

Voilà tout de même un certain nombre d'années que le problème de la refonte du système de notre caisse de pensions est dans l'air. Le fait que le malaise que nous éprouvons tous transpire jusque sur les travées du Parlement montre bien, qu'en dépit d'une relative méconnaissance des princices actuariels, notre sentiment qu'une amélioration au régime actuel est possible, ne tenait pas que de l'utopie.

GB

Informatique

Le Département de l'instruction publique vient de mettre sur pied une commission chargée d'étudier les problèmes particuliers que pose l'introduction de l'informatique dans les activités économiques en général et l'enseignement en particulier.

Cette commission sera présidée par M. René Jeanneret, lecteur à l'Université et professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Neuchâtel.

M. Jeanneret, en qualité de délégué à l'informatique sera libéré d'une partie de ses charges, et se consacrera à l'animation de la commission sus-mentionnée et des groupes de travail qui en dépendront.

En ce qui nous concerne, les groupes de travail seront axés sur les sujets suivants :

— Expérimentation pédagogique.
— Gestion scolaire (aspect pédagogique : composition des groupes d'élèves, admissions, retards scolaires, promotions, etc.).
— Administration scolaire (personnel, enregistrements divers, matériel, etc.).
— Horaires scolaires.

GB

Félicitations

La commission scolaire du Locle vient de nommer notre collègue Jean-Daniel Favre, instituteur au Locle, au poste de sous-directeur de l'enseignement secondaire.

Cette nomination s'inscrit dans le cadre de l'intégration de la section préprofessionnelle à l'enseignement secondaire, laquelle sera mise en place dès la rentrée d'août.

Nous apportons à notre collègue, membre de la SPN, ancien membre du comité de la section du Locle, avec nos vives félicitations, nos vœux les meilleurs pour son activité future.

GB

Sur la touche

Les autorités de la commune de Boudry viennent de faire preuve d'une remarquable constance dans leur conception de la participation. En effet, une nouvelle commission pour la construction d'un collège vient d'être nommée. Bien entendu, il n'a pas été jugé utile d'y introduire un représentant de nos collègues, enseignant dans cette charmante petite ville. Un exemple à ne pas suivre...

GB

Les Touareg

Les Touareg sont une peuplade nomade qui habite le centre du Sahara et la steppe s'étendant entre ce désert et le Soudan, c'est-à-dire une région au climat et aux températures extrêmement variés. Ils sont musulmans et mènent la vie précaire de gens errant dans un immense territoire quasi dénué de toute ressource. Ce sont eux que M. Jean Gabus, cette fois-ci, nous invite à connaître un peu mieux, grâce à son prestige et à cette riche expérience qui lui permet d'ouvrir chaque année une exposition de grande valeur. Le directeur du Musée d'ethnographie continue donc ainsi à apporter régulièrement, en une sorte de tradition, une occasion unique, pour chacun, de découvrir les mœurs, la vie, le travail, l'art de certains pays qui sont généralement inconnus. Et présentement, plus encore que par le passé, l'on peut jouir pleinement de révélations insoupçonnées.

On verra donc, avec le plus grand intérêt, la reconstitution d'une caravane au désert, ses deux tentes, un chameau, tout le matériel et les provisions que transportent ces nomades, puis de nombreuses reproductions remarquables de peintures rupestres qui font d'emblée penser à celles de Lascaux et qui ont été complaisamment prêtées par le Musée de l'Homme, à Paris (M. Lhote), de multiples objets provenant des Musées d'ethnographie de Genève, Bâle et de Neuchâtel aussi. Ce qui étonne, ce sont la variété et l'originalité des pièces exposées.

Une telle manifestation a, de surcroît, le grand mérite de contribuer à une meilleure compréhension des autres peuples, à susciter la fraternité humaine indispensable à l'avènement de la paix. Et ce n'est pas là son moindre rôle.

Tous les visiteurs, et singulièrement les écoliers, les élèves du degré supérieur surtout, trouveront, comme dans les expositions précédentes, une occasion exceptionnelle d'enrichir leur culture.

Aussi, ne saurions-nous assez recommander cette aubaine offerte à chacun jusqu'à fin 1971.

W. G.

Une portative de rêve...

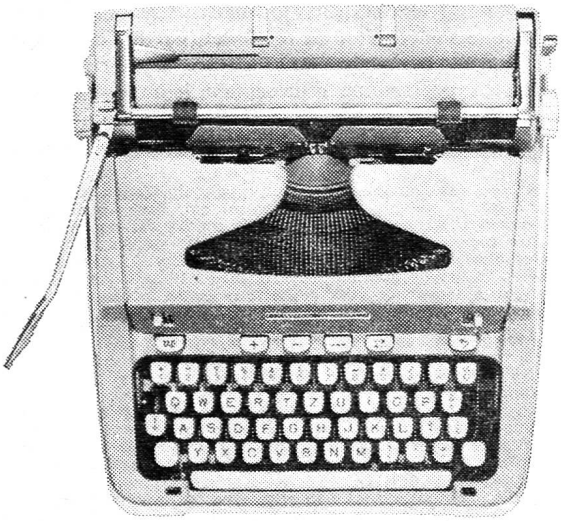

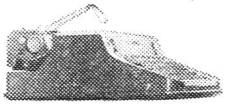

L'HERMES 3000 satisfait les plus exigeants — à la maison, en voyage, au bureau, partout! Racée, elle réunit sous un faible volume les perfectionnements essentiels d'une grande machine. Margeurs volants brevetés „Flying Margins" ®, tableau de commandes groupant les touches de service, économiseur de rubans, etc.

modèle dès Fr. 278.—

HERMES SA
bureau complet

Mais l'Hermes 3000 possède bien d'autres qualités encore! Demandez-en une démonstration à votre agent Hermes:

HERMES 3000

1002 - Lausanne
3, rue Pépinet
Tél. 22 22 22

jura bernois

Tous les textes destinés à cette chronique doivent être envoyés à Francis Bourquin, chemin des Vignes 5, 2500 Bienne.

Calendrier pour septembre

MARDI 7 SEPTEMBRE

Société pédagogique jurassienne (SPJ) :
Assemblée commune du Comité central, de la commission SPJ pour la réforme des structures, des présidents de sections et des délégués jurassiens à la SPR (séance d'information et d'organisation). A 16 h. 30, à Tavannes, Buffet de la Gare.

SAMEDI 11 SEPTEMBRE

Association jurassienne des maîtres de gymnastique :
Cours de basketball. De 8 h. 30 à 16 h. 30, à Bienne, halle de gymnastique de la rue de l'Allée.

MERCREDI 29 SEPTEMBRE

Société pédagogique jurassienne :
Séance de discussion des programmes CIRCE (éducation musicale, écriture). A 14 h., à Moutier, à l'Hôtel de la Gare.

Société des enseignants bernois

QUELQUES ÉCHOS DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

La Société des enseignants bernois (SEB), au sein de laquelle la SPJ joue le rôle de commission pédagogique, a tenu son assemblée des délégués le 9 juin, à Berne, dans la salle du Grand Conseil. Des débats qui s'y sont déroulés, retenons ici quelques points susceptibles d'intéresser nos collègues de Suisse romande.

DE L'ADMINISTRATION...

Tout d'abord, le **rapport annuel,** à travers la multiplicité des problèmes auxquels il touche, laisse apparaître nettement que les tâches de la SEB, qui sont d'ordre à la fois administratif, syndical et pédagogique, ne cessent d'augmenter [1]. Cela entraîne des conséquences importantes. Comme devait le relever le président du Comité cantonal, M. Fritz Zumbrunn : « Nous sommes placés devant une alternative inéluctable : ou bien nous nous mettons résolument et courageusement à l'ouvrage, et alors il nous faut disposer des moyens nécessaires ; ou bien nous ne somme pas prêts à consentir les frais voulus — en argent, en temps, en prestations personnelles — et alors il faut envisager une réduction de notre activité corporative, ce qui ne saurait que nuire à nos intérêts. »

Quelles mesures prendre ? L'assemblée en a décidé plusieurs, comme :

— d'engager, pour le secrétariat, **un employé supplémentaire** qui, sorte d'adjoint au secrétaire central, puisse assumer une partie des charges actuelles de ce dernier, en particulier sur le plan de l'administration, afin que M. Marcel Rychner puisse consacrer davantage de temps aux questions corporatives et pédagogiques ;

— de reconnaître mieux les efforts de collaboration et les sacrifices de temps consentis par les membres du Comité cantonal et des différentes commissions SEB, et cela en augmentant quelque peu les **indemnités de séance** (qui passent de Fr. 15.— à Fr. 25.—) et en adaptant le remboursement des frais de voyage (calculés au km/voiture et non plus selon les tarifs CFF, pour ce qui concerne les déplacements à l'intérieur du canton) ;

— de modifier quelques dispositions administratives, afin de simplifier les travaux du secrétariat ou d'en permettre l'accomplissement dans de meilleures conditions. Il s'agit :
  a) du **référendum facultatif** en matière de révision des statuts — cette mesure ne devant s'appliquer qu'à des modifications mineures et évitant ainsi la mise en branle d'une procédure compliquée et coûteuse lorsque cela n'en vaut pas la peine [2] ;
  b) de l'adaptation de l'**exercice comptable** à l'année civile, ce qui entraînera toutes sortes d'avantages [3].

... AUX FINANCES

Ces dispositions reportent évidemment leurs effets sur les finances de la société. Les **cotisations** ont quelque peu augmenté. Mais, comme l'a relevé le secrétaire central, si l'on compare les sommes actuellement demandées à celles payées pendant les années de crise, on constate que leur rapport aux salaires touchés est aujourd'hui moins élevé qu'il y a trente ans et plus [4].

Toutefois, ce ne sont pas tant les cotisations ordinaires qui ont prêté à discussion [5] que la **cotisation extraordinaire** de Fr. 25.— déjà prélevée par les caissiers de sections sous réserve que l'assemblée des délégués l'approuve a posteriori. Les motifs de cette contribution spéciale ? Si tous les délégués — et aussi tous les membres de la SEB ! — lisaient plus attentivement leurs journaux corporatifs, ils auraient su que la société s'est vu présenter, par la Caisse d'assurance du corps enseignant, une facture de Fr. 140 000.— en chiffre rond (somme représentant le rachat de l'augmentation des traitements assurés et des rentes pour le personnel, actuel et retraité, du secrétariat central). C'est la première

[1] C'est un phénomène que connaissent toutes nos associations d'enseignants. Il en va de même, rappelons-le, de la SPR, qui envisage, entre autres choses, la création d'un secrétariat permanent.

[2] Il va de soi que tout changement qui, dans les statuts, affecterait le caractère ou les buts de la SEB continuera, comme par le passé, à être soumis à une votation générale. Au surplus, le droit des sociétaires d'exiger une telle votation a été préservé : dans les 6 mois qui suivent la publication du texte modifié, 10 sections ou 500 membres peuvent réclamer un vote, les premières par votation statutaire et les seconds par signature individuelle.

[3] En particulier :
— de laisser plus de temps avant l'assemblée des délégués pour boucler les comptes et les faire vérifier, pour établir et publier les rapports annuels, etc. ;
— de faire coïncider cet exercice avec ceux déjà adoptés pour les publications corporatives (« L'Ecole bernoise », la « Schulpraxis » et la « Schweizerische Lehrerzeitung »), pour le secrétariat SEB à la formation continue et pour les autres associations pédagogiques (en particulier la SPR) ;
— enfin, de n'avoir plus à se préoccuper de la date du début de l'année scolaire, dont nul ne peut encore dire ce qu'elle sera en Pays bernois dans les années à venir...

[4] Peut-être, parmi tous les aspects que revêt l'activité de la SEB, la défense des intérêts syndicaux et matériels, quoique bien réelle, n'est-elle plus aussi **apparente** qu'autrefois. Les temps sont moins aux « conquêtes » qu'aux « adaptations ». Dès lors, les plus jeunes générations d'enseignants sont sans doute moins sensibles à des comparaisons de cet ordre.

[5] Mais il peut y avoir une marge entre les décisions des délégués et l'attitude de ceux qu'ils représentent. En tout cas, il semble bien que, dans certaines sections, l'encaissement des cotisations se heurte à un peu de mauvaise volonté...

fois qu'un tel cas se présentait, parce que la nouvelle politique du gouvernement en matière d'économies a amené ce dernier à ne plus prendre à sa charge que les sommes en rapport avec les retraites du corps enseignant des écoles publiques, à l'exclusion du personnel d'institutions privées qui sont affiliées à la même caisse d'assurances [6]. On aurait pu envisager que la SEB ne payât que les intérêts de cette somme ; mais alors la dette elle-même n'eût jamais été éteinte et ses intérêts se seraient perpétués jusqu'à quand ? Sans parler du fait que toute nouvelle augmentation du traitement assuré, dans les années futures, viendrait aggraver la situation... Les délégués n'ont pas voulu jouer la carte de l'endettement ; ils ont approuvé les vues et la manière d'agir du Comité cantonal.

PROGRAMMES

Depuis l'automne 1970, les sections alémaniques de la SEB se livrent à une étude approfondie du **problème de l'école globale.** Des conférences ont eu lieu, ainsi que des discussions en assemblées de districts ; en outre, toute une série de groupes de travail, locaux ou régionaux, examinent divers aspects particuliers du problème général. Cette étude, et l'information qui y est liée, vont se poursuivre durant des mois encore.

Dans le Jura, une commission instituée par la SPJ a abordé cette question à sa manière : s'attachant à discuter d'une **réforme possible des structures** de l'école publique jurassienne, elle en est forcément arrivée à débattre aussi, mais pas uniquement, de l'école globale. C'est du reste pour faire le point des travaux de cette commission, ou plus exactement pour en informer largement le corps enseignant, que la SPJ a prévu une assemblée extraordinaire pour cet automne.

Certains délégués bernois ont émis le vœu que le **programme d'activité** de la SEB soit mieux défini à l'intention de l'assemblée. Un premier pas avait été fait dans ce sens dès cette année. On pourra accentuer la tendance — en tenant toutefois compte du fait que cette activité ne dépend pas de la seule volonté de la SEB, mais aussi des circonstances générales et des décisions gouvernementales. De grandes résolutions, votées par l'assemblée des délégués à l'intention de l'opinion publique, s'inscrivent-elles dans le cadre de ce programme d'activité ? Un délégué semblait le penser. Il ne paraît pas avoir convaincu l'ensemble de ses collègues que cette voie soit préférable à celle, moins tapageuse mais plus efficace, qui a été suivie jusqu'ici...

Francis Bourquin.

[6] Qu'on imagine la situation ainsi faite à un certain nombre d'écoles privées !

Société pédagogique jurassienne

Comité central

SÉANCE DU 21 JUIN

Sur mandat de la Direction de l'instruction publique, un groupe d'experts a élaboré un **avant-projet de décret** pour fixer les modalités de passage du début de l'année scolaire à l'automne. Ce texte a été soumis au comité SPJ pour appréciation. Celui-ci en discute après avoir entendu les commentaires du soussigné, qui a été associé aux travaux de rédaction de cet avant-projet.

Le Comité central SPJ, réuni à Tavannes le 2 juin, a accepté le principe d'une **assemblée extraordinaire** en automne 1971. Il s'agit maintenant d'organiser cette rencontre. Le Comité central va donc convoquer les présidents des sections et la commission pour la réforme des structures, afin de discuter en commun des détails de cette journée.

Rapports avec la section jurassienne de la Fédération romande des consommatrices (FRC) :

— le 25 mai, une délégation du comité SPJ a rencontré les membres du bureau de ce groupement ; il a été convenu que, pour donner suite à une interpellation faite au Grand Conseil bernois au sujet de l'**information économique à l'école,** la SPJ et la FRC du Jura enverraient à la Direction de l'instruction publique une lettre commune où elles feraient part de leur intérêt pour ce problème et se déclareraient prêtes à collaborer à l'information du corps enseignant ;

— d'autre part, la FRC organisera sur le plan romand, à la mi-août, une « session pédagogique » consacrée à **l'enfant dans notre société de consommation.**

Le président SPJ a participé à **différentes assemblées corporatives :**

— le 9 juin, pendant la matinée, à Berne, à l'assemblée des délégués de la Société des enseignants bernois, où il a annoncé l'assemblée extraordinaire qui, cet automne, étudiera la réforme des structures de l'école jurassienne ;

— le 9 juin encore, l'après-midi, à Lausanne, à la conférence qui réunissait les présidents des différentes sections SPR et où devaient, entre autres choses, être examinés les articles 27 et 27 bis de la Constitution dans leur nouvelle rédaction ;

— le 12 juin, à l'assemblée des délégués de la SPR (à laquelle six délégués jurassiens seulement, sur treize, étaient présents) — assemblée qui a décidé notamment, en ce qui concerne les structures mêmes de la SPR, de publier le rapport complet élaboré par une commission spéciale. (Ce rapport figure justement dans ce numéro de l'« Educateur ».)

Enfin, le comité, appelé à désigner deux délégués pour un colloque relatif à l'**action d'aide technique** entreprise par le Département politique fédéral, accepte que Mlle Hélène Wüst y participe.

SÉANCE DU 19 AOÛT

L'assemblée à laquelle sont conviés les présidents de sections a été fixée au mardi 7 septembre, à 16 h. 30, à Tavannes, au Buffet de la Gare. Ce sera essentiellement une **séance d'organisation,** pour mettre au point le programme de l'assemblée extraordinaire de cet automne. Mais ce sera aussi une **séance d'information** sur divers problèmes actuels de grande importance ; c'est pourquoi le comité décide d'inviter les délégués jurassiens à la SPR à venir également à Tavannes.

A retenir, dans les affaires courantes :

— pour **préparer la révision des statuts** de la SPJ, les six sections jurassiennes ont été priées de désigner deux délégués chacune ; jusqu'ici, seules celles de Bienne/La Neuveville et de Delémont ont fait part de leurs propositions au président SPJ ;

— les prochaines rencontres prévues pour **discuter des programmes CIRCE** en présence de M. Pierre Jelmi se tiendront, à Moutier et à 14 heures comme d'habitude, le 29 septembre (discussion sur l'éducation musicale et l'écriture) et le 27 octobre (programmes de français et d'éducation physique).

Le comité prend note avec plaisir que M. Guido Ruffino est disposé à participer, comme deuxième représentant de la SPJ, au colloque organisé par le Département politique fédéral au sujet de l'aide technique.

Francis Bourquin.

divers

Haïti

PRENDREZ-VOUS LA RELÈVE ?
de Marie-Claire Bally, rentrée au pays ?

Le Collège modèle de Cap haïtien, dirigé par Lilianne Domond-Righetti, a besoin d'une assistante de la directrice, à partir du mois d'octobre.

Un travail utile, varié, riche de contacts :

— Supervision de cinq classes enfantines, dont les titulaires ont peu de formation.
— Un après-midi par semaine de travail avec les institutrices (initiation à l'emploi du matériel, élaboration du programme de la semaine, etc.).
— Entretien hebdomadaire avec chaque institutrice, sur les problèmes de sa classe.
— Cours de travaux manuels dans les cinq classes.
— Cours de chant dans toutes les classes du collège.

Ces cinq maîtresses enfantines **attendent** la collaboration d'une collègue ayant bénéficié d'une formation complète. Nous voudrions ne pas les décevoir.

Trente-cinq collègues vaudoises se cotisent régulièrement pour financer une partie de ce poste.

Pour tous renseignements : Claire-Lise Vonnez, chemin de la Rosière 36, 1012 Lausanne, tél. 28 96 75.

Service de placement SPR

A Starnberg près de Munich, une jeune fille aimant la musique aurait l'occasion d'exercer son piano et d'assister à des concerts ; famille avec deux jeunes enfants. Faculté de suivre des cours d'allemand. Autres possibilités à Heidelberg et à Francfort. Inscriptions et renseignements : André Pulfer, 1802 Corseaux.

Conférence romande des chefs de Départements de l'instruction publique

Accompagnés de leurs plus proches collaborateurs, les chefs des Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin ont tenu séance à Fribourg. La séance de travail eut lieu dans la salle du Sénat et fut consacrée essentiellement aux problèmes de la coordination scolaire en Suisse romande : rapport du délégué à la coordination scolaire romande, M. Jean Cavadini, et du délégué de CIRCE, M. André Neuenschwander ; activité de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques, les modes d'intégration de la TV scolaire à l'école et les perspectives EVR furent à l'ordre du jour ; les chefs des départements ont échangé leurs vues sur les articles 27 et 27 bis nouveaux de la Constitution fédérale.

Après un déjeuner au Restaurant du Vieux-Chêne, sur la route de Tavel, la conférence a visité les installations de Ciba-Geigy Photochimie, à Marly.

La conférence était présidée par M. Jean-Pierre Pradervand, conseiller d'Etat vaudois, et c'est M. Max Aebischer, conseiller d'Etat fribourgeois, qui l'a reçue.

Grem

(Groupe romand de l'école moderne)

cherche

un collègue retraité
qui pourrait lui consacrer en moyenne 24 heures par mois.

Occupation : réception et vente du matériel pédagogique Freinet. Activité rétribuée et limitée exclusivement aux périodes scolaires.

Présence nécessaire le **jeudi de 16 h. à 18 h.** (vente et information).

Organisation du travail libre et n'exigeant aucune connaissance de la pédagogie Freinet. (Une équipe de responsables est toujours présente.)

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez prendre contact avec **M. J.-L. Ribolzi, av. Druey 13, Lausanne,** tél. (021) 25 84 30.

Société suisse des maîtres de gymnastique

Publication des cours d'hiver 1971

A. COURS DE RÉPÉTITION POUR INSTRUCTEUR SUISSE DE SKI

Aux cours centraux de **Verbier** et de **Davos** sont admis les IS qui, n'étant délégués ni par leur canton, ni par la SSMG, désirent faire leur cours de répétition ; ces participants ne peuvent pas être indemnisés par la SSMG ; les frais de pension et de skilift s'élèvent à environ Fr. 110.—. Dates : 9-12 décembre 1971. Les inscriptions pour ces cours de répétition sont à envoyer jusqu'au **5 novembre 1971** à Raymond BRON, Vallombreuse 101, 1008 Prilly.

B. COURS PRÉPARATOIRE AU BREVET D'INSTRUCTEUR SUISSE DE SKI

(cours de maître de ski SSMG 2 et 3)
du 26 décembre 1971 au 2 janvier 1972 à Laax-Flims GR

Cours destiné aux participants de langue française et allemande. Les inscriptions sont à envoyer jusqu'au 5 novembre au **président de l'association cantonale**, dont le nom figure en fin de ces publications ; elles seront accompagnées : a) d'une attestation certifiant de la participation à un cours de ski (technique), b) de l'engagement de se mettre à disposition des autorités scolaires et de l'association cantonale pour l'enseignement du ski dans le cadre scolaire.

Les présidents cantonaux transmettent ces inscriptions dans l'ordre de préséance au président de la commission technique, Raymond BRON, Vallombreuse 101, 1008 Prilly, jusqu'au **10 novembre 1971**.

C. COURS POUR L'ENSEIGNEMENT DU SKI A L'ÉCOLE

(cours de maître de ski SSMG 1)
du 26 au 31 décembre 1971

No 32 **Schwanden/Sigriswil** (BE) cours spécial de **slalom, fond et saut**. Chaque participant opte pour l'une des trois

activités (prière de le signaler dans l'inscription) dont la technique et les progressions méthodiques seront enseignées; il est prévu, comme diversion, d'entraîner également les deux autres disciplines.

* No 33 **Monts-Chevreuils VD** (cours de moniteurs J + S) 26 - 31.12.71.

** No 34 **Champéry (VS)** 26 - 31.12.71.

No 35 **Grimmialp** (Diemtigtal BE) 26 - 31.12.71.

** No 36 **Sörenberg (LU)** 26 - 31.12.71.

No 37 **Stoos (SZ)** 26 - 31.12.71.

* No 38 **Seebenalp (Flumserberge SG)** 26 - 31.12.71.

** No 39 **Airolo (TI)** 26 - 31.12.71.

* Les participant(e)s qualifié(e)s pourront obtenir le diplôme J + S No 1.

** Dans la mesure où le nombre d'inscriptions sera suffisant, ces cours comprendront une classe spéciale pour participants âgés de plus de 40 ans.

Remarques :

1. Ces cours sont réservés aux membres du corps enseignant des écoles officiellement reconnues.
2. Si le nombre de places disponibles est suffisant, les candidats au diplôme fédéral d'éducation physique, au brevet secondaire, les maîtresses ménagères et de travaux à l'aiguille peuvent être admis aux cours, pour autant qu'ils participent à l'enseignement du ski dans le cadre scolaire (art. 7b de l'ordonnance fédérale).
3. Pour le cours No 32, une subvention proportionnelle au prix de pension, ainsi que le remboursement des frais de voyage seront alloués.
4. Pour les cours 33 à 39, seule la subvention de logement et de pension sera versée ; **les frais de voyage ne seront pas remboursés par la SSMG**.
5. En raison de la remarque précédente, les maîtres auront la liberté de choisir leur lieu de cours ; cependant la **commission technique se réserve le droit d'opérer des changements** au cas où une égalisation entre les différents cours s'avérait nécessaire.
6. Le nombre de participants est limité pour tous les cours ; les maîtres inscrits recevront jusqu'au 20 novembre un avis leur signalant si leur inscription est acceptée ou refusée.
7. Les inscriptions tardives ou incomplètes ne pourront pas être prises en considération.

Inscriptions :

Raymond BRON, Vallombreuse 101, 1008 Prilly, jusqu'au **10 novembre 1971**.

LISTE DES PRÉSIDENTS DES ASSOCIATIONS CANTONALES ET RÉGIONALES

GE Paul GILLIÉRON, inspecteur de gymnastique, rue des Charmilles 38, 1200 **Genève**, tél. (022) 45 46 85.

FR Roman GROSSRIEDER, maître de gymnastique, 3186 **Düdingen**, tél. (037) 43 17 89.

NE Albert MÜLLER, maître de gymnastique, rue Gabriel-Lory 8, 2003 **Neuchâtel**, tél. (038) 25 45 34.

VS Samuel DELALOYE, maître de gymnastique, rue de Mazerettes, 1950 **Sion**, tél. (027) 2 03 61.

TI Marco BAGUTTI, inspecteur de gymnastique, via San Gottardo 57, 6900 **Massagno**, tél. (091) 2 08 66.

VD Pierre-André BICHSEL, maître de gymnastique, Entre-Bois 55, 1000 **Lausanne**, tél. (021) 32 27 66.

BE Jura bernois : Jean RERAT, maître de gymnastique, rue Neusté 13, 2740 **Moutier**, tél. (032) 93 25 10.

52e Comptoir suisse

11-26 septembre 1971

Les portes du 52e Comptoir suisse s'ouvriront au Palais de Beaulieu, à Lausanne, du 11 au 26 septembre 1971. Manifestation hautement représentative de l'économie nationale helvétique, événement commercial et populaire tout ensemble, la Foire de Lausanne connaît un spectaculaire essor par le nombre et la diversité de ses participations officielles.

DEUX PAYS, HOTES D'HONNEUR ÉTRANGERS

A nouveau, deux pays étrangers ont été invités par les autorités et la foire à se présenter à Lausanne en qualité d'hôtes d'honneur : la République d'Argentine — participation à laquelle la Fédération horlogère suisse porte un très actif intérêt ; la République Malgache dont l'économie moderne est soutenue par de grandes entreprises commerciales suisses, dans le cadre de la coopération technique.

L'exposition officielle argentine occupera le pavillon de l'entrée principale. Organisée par le Secrétariat du commerce extérieur, elle se propose de définir et de montrer le visage moderne d'un pays aujourd'hui capable de fabriquer une gamme très étendue de produits industriels et dont l'économie tire encore de très importantes ressources de l'exportation de produits exotiques, de denrées alimentaires, viandes et vins. Cette participation sera complétée par l'ouverture, au grill-room de la foire, d'un restaurant typique — selon la formule lancée avec succès voici quelques années déjà.

La République Malgache dont les échanges avec notre pays sont appelés à s'intensifier en fonction d'un plan d'expansion économique, présentera son exposition officielle au pavillon de la grande avenue. Us et coutumes, prospectives et plans, réalisations actuelles ou futures, elle séduira chacun par l'évocation colorée de cette île lointaine qui reste, de nos jours encore, l'un des beaux rêves du voyageur.

L'HOTE OFFICIEL SUISSE

Ainsi que son gouvernement l'a fait connaître à la fin de l'an dernier, le canton de Saint-Gall sera l'hôte officiel du 52e Comptoir suisse. Sa participation prendra place dans la grande salle du Centre des congrès du Palais de Beaulieu. Nouvelle réjouissante, car, canton au grand passé historique, fortement attaché à ses traditions paysannes mais aussi Etat industrialisé dont l'on sait toute l'importance qu'il revêt dans l'économie nationale, Saint-Gall a plus d'une ressemblance avec le Pays de Vaud. En lui procurant l'occasion de se présenter à Lausanne dans toute son originalité, de mettre en valeur les ressources de son économie, singulièrement la broderie, industrie qui a fait sa renommée internationale, le Comptoir suisse poursuit avec bonheur l'œuvre entreprise depuis quatre ans : hier, Thurgovie, Zurich, Soleure ; bientôt, Saint-Gall : toutes circonstances propices à une meilleure connaissance d'un territoire et de sa population.

UNE GRANDE INSTITUTION INTERNATIONALE

La participation de l'Unicef au 51e Comptoir suisse, l'an dernier, son éclatant succès ont convaincu une seconde grande institution internationale des possibilités de vulgarisation d'œuvres d'intérêt mondial offertes par un pavillon officiel de la Foire de Lausanne. Le Fonds mondial pour la nature, qui célèbre cette année son dixième anniversaire, sera donc accueilli au Palais de Beaulieu à titre d'hôte d'honneur. Il apparaît de plus en plus nettement que la conservation d'une nature riche et saine est l'un des plus grands problèmes posés au monde moderne. Permettre de saisir et de résoudre ces graves problèmes, tel est l'objectif de cette participation.

Camps de travail et de vacances

NOUVELLES FORMES

Les transferts de classes d'école dans une autre partie de la Suisse ou même à l'étranger sont connus depuis quelque temps. Ils permettent à l'élève, guidé par l'instituteur, d'acquérir un aperçu d'une nouvelle contrée et d'en saisir les particularités et problèmes par ses observations personnelles, des interviews et des visites. Ces dernières années, deux maîtres ont effectué ces échanges d'une façon différente. Ils ont essayé de nouer des contacts familiers dans l'endroit choisi.

En voici quelques exemples :

I. PROGRAMME D'ÉCHANGE

Deux instituteurs de régions différentes se mettent d'accord pour un échange de classes. Cet échange du lieu d'école s'effectue **simultanément** pendant une période convenue. Le maître et ses élèves prennent la place de la classe déplacée. Pendant la journée, les garçons et filles suivent les cours, font des excursions et apprennent à connaître cette nouvelle région, comme dans les camps habituels. Ils ne sont pas logés ensemble dans une auberge de jeunesse mais habitent et essaient de s'intégrer dans les familles des élèves indigènes qui, au même moment, sont accueillis dans leurs propres familles.

2. PROGRAMME D'INVITATION

Les instituteurs ou institutrices s'invitent réciproquement pendant au moins une semaine, c'est-à-dire, un maître vient avec sa classe chez l'autre maître. Ils organisent les leçons de telle façon que les élèves des deux classes puissent souvent entrer en contact et résoudre ensemble des tâches spécifiques. Les élèves invités sont logés dans une famille, si possible chez les parents d'un écolier de la classe locale, et essaient de s'adapter dans cette famille. Ensuite ou après un certain temps, la classe invitée accueille à son tour l'autre classe. Ce programme nécessite toutefois des salles de classe disponibles.

3. PROGRAMME DE VACANCES

Ce programme, organisé par le maître, ne s'adresse pas à des classes mais aux élèves intéressés. Il se déroule de même façon que le programme 2 (invitation). Pendant la journée, les jeunes ne suivent pas de cours mais vivent dans les familles, et de là entreprennent, avec les enfants de la famille, des excursions, courses et autres activités.

Ces trois programmes ont un point commun : **le séjour dans une famille.** Il est clair que nous ne cherchons pas une forme de camps plus simple et plus pratique, mais nous sommes persuadés que, pour l'élève et la famille, ce séjour peut devenir une expérience enrichissante.

Pour assurer la réussite de ces programmes, **une préparation soigneuse** et dirigée des visiteurs et des hôtes est nécessaire. C'est dans ce domaine que l'« Experiment in International Living » offre ses riches expériences et ses services.

Vous intéressez-vous à un des programmes mentionnés ? Envoyez-nous le talon ci-dessous à l'adresse suivante : Experiment in International Living, Seestrasse 167, 8800 **Thalwil** (tél. (01) 92 54 97).

Nous prendrons contact avec vous.

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Je m'intéresse au programme

1 (échange) 2 (invitation) 3 (vacances)

AFFUTEUSE POUR OUTILS A MAIN

Si vous enseignez le travail du bois, vous connaissez l'importance de l'affûtage pour un outil coupant. Avec la nouvelle affûteuse WSL pour outils à main, vous affûterez les ciseaux à bois et les fers de rabot, aussi vite et aussi bien qu'un spécialiste. Indépendante avec dispositif de refroidissement par eau. Deux positions aux angles de coupe désirés (différent pour les ciseaux ou les fers de rabot) qui restent constant jusqu'à usure complète de la meule.

Demandez une documentation complète sur la WSL, ou une démonstration sans engagement dans votre école.

SCHNEEBERGER

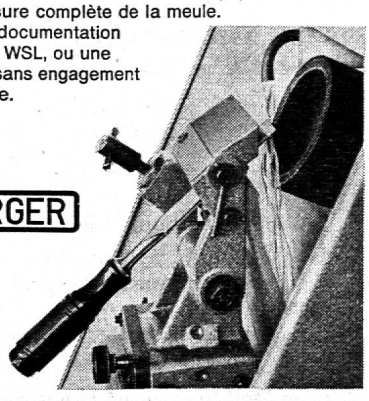

W. SCHNEEBERGER AG MASCHINENFABRIK
4914 ROGGWIL BE TELEFON 063 - 9 73 03

Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Haute-Savoie)
au terminus du tram N° 8
Genève - Veyrier

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

Prix spéciaux pour courses scolaires.

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève - Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 38 81 24.

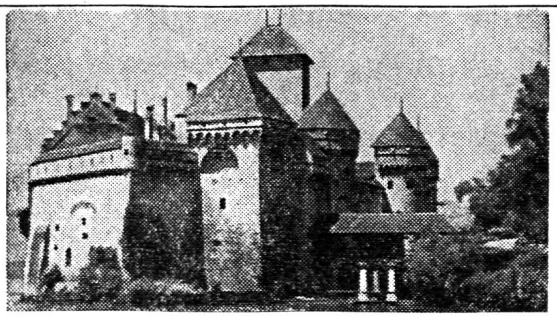

VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
à Veytaux - Montreux
Entrée gratuite
pour les écoles primaires officielles suisses
et pour les écoles secondaires vaudoises.

CAFÉ ROMAND

St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

Mt-Pèlerin
900 m.

Les Pléiades
1400 m.

Vevey
380 m.

à 10 min.
par le funiculaire

à 45 minutes
par automotrices
à crémaillère

Vos buts de course ! Tout le Léman à vos pieds. Place de jeux, buffets-restaurants

Renseignements dans toutes les gares et à la direction, tél. 51 29 12

Votre conseiller technique

PERROT S.A., BIENNE

Département audio-visuel,
rue Neuve, tél. (032) 3 67 11

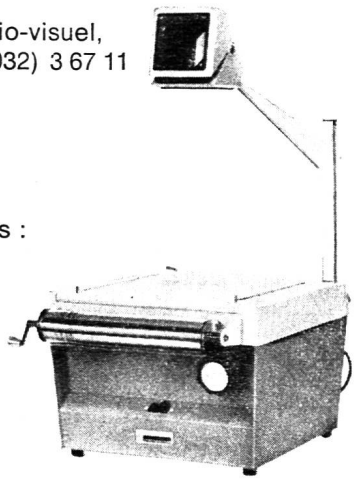

vous offre

la quintessence
de ses 15 modèles :

VU-GRAPH CENTURY

Moderne, robuste, pratique et lumineux

livrable en 3 exécutions (prix lampe comprise)

CENTURY 614. objectif normal	862.—
CENTURY 612. objectif grand angle	905.—
CENTURY 610. objectif super grand angle	1130.—
Demandez une offre avec rabais de quantité	
Support avec rouleau d'acétate 30 m.	76.—
Table de projection avec roulettes, AV-66	225.—
Table basse avec roulettes, AV-53	150.—

BON .....

à envoyer à Perrot S.A., case postale,
2501 Bienne

- ☐ Je désire une démonstration (après contact téléphonique)
- ☐ Envoyez-moi une documentation Century
- ☐ Je m'intéresse au matériel pour rétroprojecteurs
- ☐ Envoyez-moi votre catalogue de transparents

Adresse, N° de téléphone :.....

.....

FÉDÉRATION SUISSE DES CAFETIERS ET HÔTELIERS

Notre service de la formation professionnelle cherche un

collaborateur

en vue de l'ouverture d'un bureau romand à Lausanne.

Nous demandons :

Homme dynamique, de langue maternelle française, connaissances de l'allemand, bonne culture générale, si possible en dessous de 30 ans, organisateur, apte à s'exprimer en public, ayant l'habitude des contacts humains et le sens de la psychologie.

Ses tâches consisteraient à organiser et à coordonner sur le plan romand toutes les activités concernant la **FORMATION ET LA RELÈVE PROFESSIONNELLES DANS LA RESTAURATION ET L'HÔTELLERIE.** La connaissance de la profession est souhaitable, mais pas indispensable, la mise au courant étant prévue par un stage au bureau central à Zurich.

Nous offrons :

Un poste stable et bien rétribué, un travail intéressant, varié et indépendant nécessitant des déplacements dans les cantons romands, les avantages d'une grande organisation.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez avoir l'obligeance de prendre contact avec M. W. Herren, président de la Société vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers, avenue de la Gare 17, à Lausanne, tél. 23 14 66, où les candidats intéressés sont priés d'adresser leurs offres avec curriculum vitae, photographie, références et prétentions de salaire.

ADMINISTRATION CANTONALE VAUDOISE

Le poste suivant est actuellement au concours :

maîtresse-ménagère agricole

à l'Ecole ménagère rurale de Marcelin-sur-Morges, 1110 **Morges.**

Pour les conditions spéciales, prière de consulter la « Feuille des avis officiels du canton de Vaud » du mardi 20 juillet 1971.

Office du personnel.

INTRODUCTION AUX MATHÉMATIQUES MODERNES

par **ANDRÉ CALAME**

Un volume de 198 pages, imprimé en deux couleurs, sous couverture laminée, Fr. 24.—.

ÉDITIONS DU GRIFFON

5, place de la Gare, La Neuveville/Suisse

ECOLE D'ADMINISTRATION DE SAINT-GALL

Ecole cantonale supérieure pour les transports et l'administration

Préparation complète aux carrières de **fonctionnaires** CFF, PTT, douane, Swissair, Radio Suisse, etc. — à des professions avec possibilités d'avancement !

Cours préparatoire de six mois

(octobre 1971 - mars 1972)

- destiné aux élèves de langue maternelle française, italienne et romanche
- pour l'étude approfondie de la langue allemande
- pour la préparation au cours de deux ans
- faisant suite à trois années d'Ecole secondaire (connaissances fondamentales de la langue allemande indispensables).

Délai d'inscriptions : 25 septembre 1971.

Renseignements : direction de l'Ecole d'administration de Saint-Gall, Notkerstrasse 20, 9000 Saint-Gall.

SUNNY DALE

DES PARENTS VOUS DEMANDENT :

Peut-on apprendre le bon allemand en Suisse alémanique ?

NOUS L'AFFIRMONS, PREUVES A L'APPUI

Beaucoup de jeunes filles sont indécises quant à leur avenir professionnel. Des études sérieuses d'allemand et d'anglais couronnées par des diplômes officiels (Goethe-Institut - Université de Cambridge) ouvrent bien des portes. Mais nous ne nous bornons pas à l'enseignement des langues, la formation de la personnalité et une solide culture générale complètent notre programme éducatif.

La direction vous renseignera :

INSTITUT SUNNY DALE
3812 **Wilderswil-Interlaken**
tél. (036) 22 17 18

Les chemins de fer MARTIGNY - CHATELARD et MARTIGNY - ORSIÈRES

vous proposent de nombreux buts pour promenades scolaires et circuits pédestres

Salvan — Les Marécottes — La Creusaz
Finhaut — Emosson — Barberine
Chamonix — Mer de Glace par le chemin de fer du Montenvers

Verbier — Fionnay — Mauvoisin — Champex
La Fouly — Ferret
Vallée d'Aoste par le tunnel du Grand-Saint-Bernard

Réductions pour les écoles.

Renseignements : Direction MC-MO 1920 Martigny 1. Téléphone (026) 2 20 61
Service automobile MO 1937 Orsières. Téléphone (026) 4 11 43

1/4 HENNIEZ LITHINÉE

FIBRALO
CARAN D'ACHE

Couleurs lumineuses et d'un emploi facile · non toxique · étuis assortis de 6, 10 et 15 couleurs · couleurs séparées · pointes de 2,8 mm en 15 couleurs et 2 mm en 10 couleurs

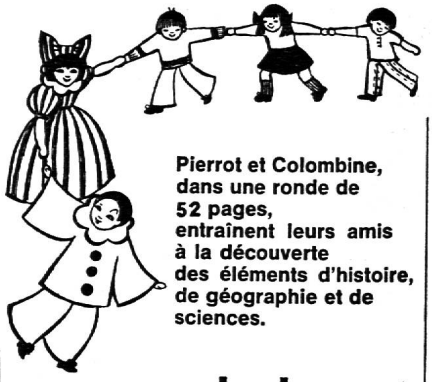

Pierrot et Colombine, dans une ronde de 52 pages, entraînent leurs amis à la découverte des éléments d'histoire, de géographie et de sciences.

mon ami pierrot

BRICOLAGES CHANSONS CONTES DÉCOUPAGES

La présentation, dessins au trait rehaussés d'une couleur vive, stimule le pouvoir créateur de l'enfant tout en sollicitant sa participation active.

« ... conçu, réalisé et illustré par une équipe spécialiste de l'enfance... Une mention toute spéciale doit être accordée à l'illustration et au dessin à la plume, toujours savoureux, souvent excellents, et dont la compréhension n'offre pas de difficultés pour les petits. »
« l'éducation nationale »

Mensuel, destiné aux enfants de trois à huit ans
10 numéros : Fr. 15.— 5 numéros : Fr. 8.—

ÉDITIONS PIERROT SA - Av. de Rumine 51
1005 Lausanne - Ccp 10 - 174 99

GRAND CONCOURS DE DESSINS

4590 prix d'une valeur totale de Fr. 90 000.—

La Caisse-maladie et accidents Chrétienne-sociale suisse désire faire plaisir à tous les enfants par l'organisation d'un grand concours de dessins.

Peuvent participer au concours tous les enfants des années de naissance 1956 à 1964, domiciliés en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein.

Les dessins doivent être en possession de la Caisse jusqu'au 30 novembre 1971 au plus tard.

.....

Coupon (à découper)

Le(la) soussigné(e) désire obtenir directement . . . . . exemplaires des conditions du concours.

Nom et prénom : .....

Adresse exacte : .....

Lieu avec n° postal : .....

A envoyer à la Caisse-maladie et accidents Chrétienne-sociale suisse, administration centrale, département de la propagande, Zentralstr. 18, 6002 Lucerne.

Le souci de l'épargne
épargne le souci

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE

garantie par l'Etat

Enseignants, visitez avec vos classes
la **Suisse inconnue**

le **Jura neuchâtelois,**
La Chaux-de-Fonds - Le Locle
Les Monts Jura et le Doubs
Cent itinéraires variés

12 juin au 10 octobre 1971

250e année
Pierre JAQUET-DROZ

Génial mécanicien né en 1721

Exposition aux musées des beaux-arts
et d'horlogerie des deux villes

Renseignements et documents :

AOC : 84, avenue Léopold-Robert
tél. (039) 23 36 10
SIMN : CP. 306, tél. (039) 23 26 26
2301 La Chaux-de-Fonds

Pour toutes vos assurances

Mutuelle Vaudoise Accidents

Vaudoise Vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois.

Rabais sur les assurances accidents

Demandez-nous prospectus et renseignements.

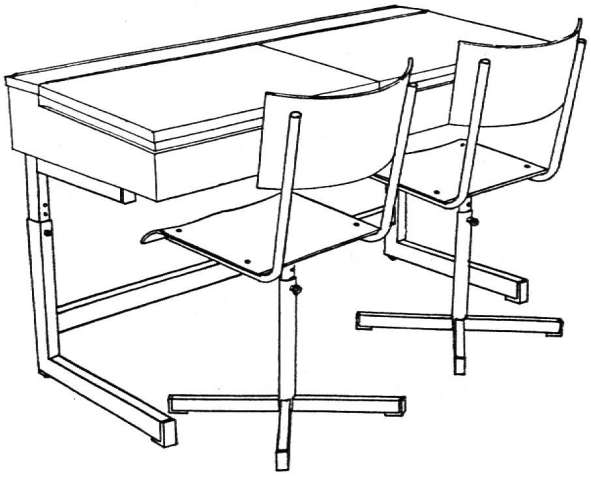

Le spécialiste du mobilier scolaire, de salle et pour la protection civile.

Depuis 45 ans...
à l'avant-garde du progrès.

zesar sa

Case postale 25 — **BIENNE** — Tél. (032) 2 25 94

Ils sont joyeux,
ils travaillent mieux
Ils sont heureux,
ils écrivent mieux

Oui, c'est un plaisir que d'apprendre à écrire avec un Pelikano.

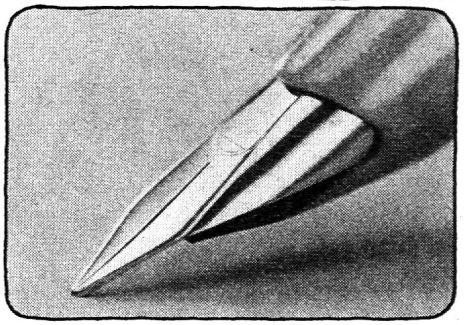

Pelikano

avec la plume «belle écriture»

elle est aussi résistante que souple!

ciné construction s. a.

études et réalisation de cinémas et de salles de spectacles

47, chemin des Fleurettes
1007 Lausanne, tél. (021) 26 19 63

propose aux groupes scolaires équipés d'une aula, d'un auditoire destiné à la projection didactique et récréative

le projecteur cinématographique 16 mm de cabine

MICRON 19

de la maison italienne

OPL
OFFICINE PRECISIONE LUSERNA

filiale de la MICROTECHNICA de Turin

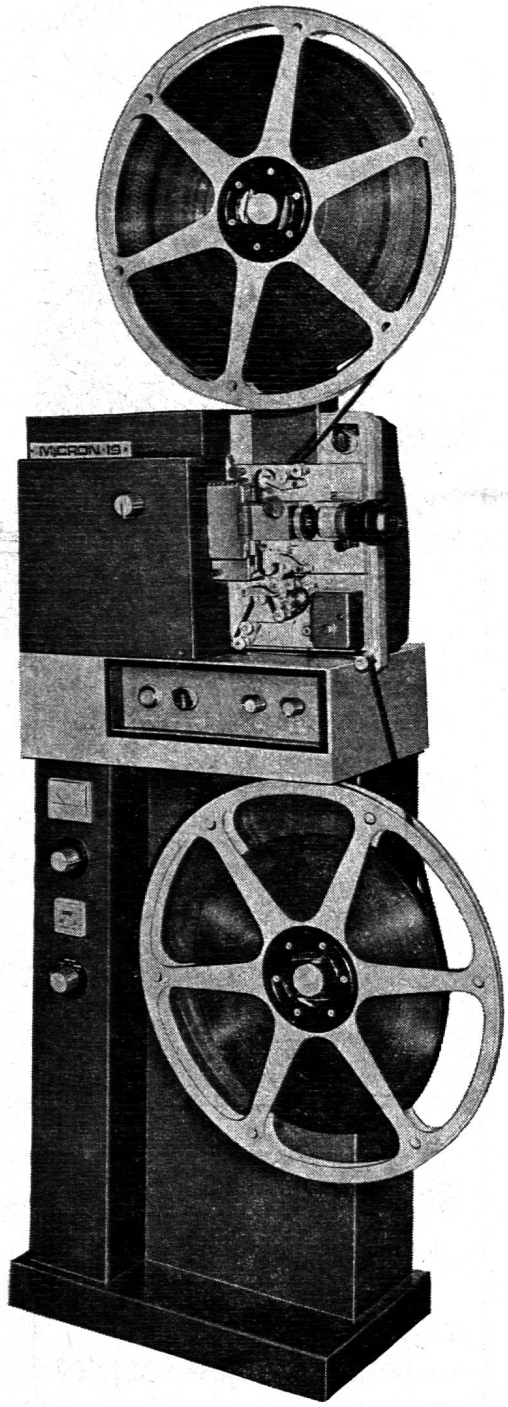

Ses principales caractéristiques sont :

- lampe xénon 450 ou 900 W
- redresseur incorporé
- bras pour bobines de 1500 m (2 h 20′ de projection)
- réenroulement sur le projecteur
- amplificateur entièrement transistorisé 20 W
- lecture du son optique et magnétique
- objectif à focale variable de 35 à 65 mm

Bibliothèque Nationale Suisse
3000 BERNE

J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux